

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

(19^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du jeudi 13 octobre 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. GEORGES HAGE

1. **Rappel au règlement** (p. 5399).
MM. Martin Malvy, Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.
Suspension et reprise de la séance (p. 5400)
2. **Loi de finances pour 1995 (première partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5400).
DISCUSSION DES ARTICLES (*suite*) (p. 5400)
Article 18 (p. 5400)
M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes.
3. **Rappels au règlement** (p. 5404).
MM. Martin Malvy, Adrien Zeller, Robert Pandraud, Jean-Pierre Brard, Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.
Suspension et reprise de la séance (p. 5406)
M. Jean-Pierre Brard.
Suspension et reprise de la séance (p. 5406)
MM. Martin Malvy, le président.
Demande de suspension de séance. - Rejet (p. 5407)
4. **Loi de finances pour 1995 (première partie)**. - Reprise de la discussion d'un projet de loi (p. 5407).
DISCUSSION DES ARTICLES (*suite*) (p. 5407)
Article 18 (*suite*) (p. 5407)
M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances.
M. Jacques Barrot, président de la commission des finances.
M. François d'Aubert, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.

M. Jean-Claude Lefort.

Rappels au règlement (p. 5413)

MM. Julien Dray, le président, Didier Migaud.

Reprise de la discussion (p. 5414)

M. Bernard Carayon.

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 5416)

PRÉSIDENTE DE M. ÉRIC RAOULT

Rappels au règlement (p. 5416)

MM. Louis Mexandeau, Ernest Moutoussamy, le président, Julien Dray, Didier Migaud.

Demande de suspension de séance. -
Rejet par scrutin (p. 5417)

Reprise de la discussion (p. 5418)

MM. Charles Josselin,
Dominique Pailhé,
Jacques Myard,
Adrien Zeller.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes.

Suspension et reprise de la séance (p. 5421)

M. le ministre.

Amendement n° 212 de M. Lefort: MM. Jean-Claude Lefort, Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances; le ministre. - Rejet.

Adoption de l'article 18.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

5. **Ordre du jour** (p. 5425).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES HAGE, vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. Martin Malvy. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Martin Malvy, pour un rappel au règlement.

M. Martin Malvy. Monsieur le président, en fin de matinée, j'ai été conduit, bien malgré moi...

M. Philippe Auberger. Malgré nous aussi !

M. Martin Malvy. ... - malgré vous aussi, monsieur le rapporteur général - à demander une suspension de séance afin de réunir mon groupe, et, en même temps, interpellier le Gouvernement pour qu'il nous donne, par la voix du Premier ministre, son appréciation sur des déclarations récentes de Mme Michaux-Chevry. Je n'ai pas eu la moindre réponse.

Je vais donc être amené, en vertu de l'article 51, alinéa 3, à vous redemander, monsieur le président, une suspension de séance pour réunir mon groupe dans l'attente d'une réponse du Gouvernement.

Les déclarations de Mme le ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme sont à proprement parler scandaleuses. Elles ne peuvent que choquer les républicains, tous ceux qui ont le respect de la justice. Il importe donc que le Gouvernement exprime son sentiment à l'égard de tels propos.

Je n'ai jamais entendu un ministre de la République apporter son soutien, donner un témoignage de sympathie, exprimer ses regrets après une décision de la Cour de cassation visant un parlementaire dont l'immunité a été levée et qui a été déchu de ses droits civiques pour cinq ans.

En attendant une réponse du Gouvernement, je demande donc une suspension de séance d'une heure. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Monsieur Malvy, j'ai pris connaissance des deux rappels au règlement que vous avez successivement formulés la nuit dernière, puis ce matin, avant de réitérer à l'instant même.

Je vous fais d'abord observer - vous l'admettrez sans peine - que l'interpellation n'existe plus sous la V^e République. Tout au plus, pouvez-vous adresser des observations au Gouvernement qui a tout loisir d'y répondre.

Je vous rappelle ensuite que nous sommes actuellement au cœur de la mission du Parlement, à savoir le vote du budget. Or, dès hier, dans ce débat, vous avez demandé la vérification du quorum. Permettez-moi de vous dire que la plupart d'entre nous n'ont pas compris le sens de cette demande. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Didier Migaud. Ne faites pas un écran de fumée !

M. Augustin Bonrepaux. Répondez à la question !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. J'y viens !

Monsieur Migaud, nous vous avons écouté longuement hier soir. Il nous est apparu clairement que vous cherchez tous les prétextes, avec M. Malvy et avec tous vos collègues, pour ne pas remplir ici la tâche pour laquelle vous avez été élus par les Français, c'est-à-dire étudier et discuter le budget, tâche qui honore beaucoup, vous le savez, les parlementaires quand ils l'accomplissent bien. *(Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Augustin Bonrepaux. Nous sommes aussi capables que vous !

M. Martin Malvy. Répondez ! C'est inadmissible !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Sur le fond du débat, Mme Lucette Michaux-Chevry a fait une déclaration à titre personnel qui n'engage pas le Gouvernement. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Louis Mexandau. Elle est membre du Gouvernement !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Elle l'a fait parce qu'elle se sent liée par une amitié personnelle avec l'intéressé. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Monsieur le président Malvy, considérez-vous que la démocratie interdise tout élan du cœur ? Venant de vous, je ne veux pas le croire.

M. Julien Dray. Cela n'a rien à voir !

M. Philippe Auberger. Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Je souhaite que les manœuvres de retardement du groupe socialiste prennent fin et que l'Assemblée nationale puisse enfin accomplir la tâche qui lui incombe, comme le veulent les Français, surtout dans ces moments où la démocratie peut être mise en péril.

M. Didier Migaud. C'est vous qui la mettez en péril aujourd'hui !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. L'exemple doit venir de nous tous et je vous remercie de bien vouloir le donner. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestsations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Julien Dray. C'est vous le ministre !

Mme Ségolène Royal. Est-ce que vous désapprouvez ces déclarations ou non ?

M. le président. La parole est à M. Martin Malvy.

M. Martin Malvy. C'est la deuxième fois qu'un membre du Gouvernement se permet de remettre en cause les droits de l'opposition. La minorité d'hier, dont vous étiez, monsieur Clément, en a suffisamment usé et abusé pour ne pas venir nous reprocher, chaque fois que nous faisons appel au règlement de l'Assemblée, - règlement adopté par tous les groupes politiques - de retarder le déroulement des travaux.

Monsieur le ministre, vos propos ne sont pas acceptables.

M. Jacques Myard. Les vôtres non plus !

M. Martin Malvy. Voyons quels sont les propos de Mme Michaux-Chevry, repris dans *France-Antilles*, après la décision de la Cour de cassation.

« En cette pénible circonstance » - il s'agit d'une décision de la Cour de cassation ! Couvrez-vous cela, monsieur le ministre ? M. Ballardur le couvre-t-il ? - « Mme Michaux-Chevry, ministre aux relations humanitaires et aux droits de l'homme » - ce n'est donc pas Mme Michaux-Chevry à titre personnel - « entend exprimer à M. Edouard Chammougon toute sa sympathie et tient à lui souligner que cinq ans, c'est long, mais c'est très court s'il sait conserver ce bien précieux, à savoir le dévouement vis-à-vis de la population de Baie-Mahault ». Elle tient à lui dire - écoutez, monsieur le ministre - « que tous, du groupe » - c'est-à-dire de son groupe politique - « nous saurons nous mobiliser » - après une déchéance des droits civiques pour cinq ans ! - « autour de lui et de sa famille pour lui apporter le soutien dont il a besoin ».

C'est cela que vous appelez un message personnel à un ami comme on passerait un coup de téléphone ? Cela est scandaleux et il est honteux que le Premier ministre ne vienne pas en répondre devant l'Assemblée. Qu'un membre du Gouvernement de la République conteste à ce point une décision de la Cour de cassation dans une affaire de corruption, que vous n'en soyez pas indigné vous-même et que vous n'ayez que cette réponse me laisse coi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Louis Mexandreau. Cela ne nous étonne malheureusement plus !

M. le président. Tenant compte, d'une part, du fait que la suspension de séance est de droit et, d'autre part, du fait que le calendrier budgétaire a ses exigences, je vais suspendre la séance jusqu'à quinze heures quarante-cinq minutes.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quinze heures quinze, est reprise à quinze heures cinquante.)

M. le président. La séance est reprise.

LOI DE FINANCES POUR 1995 (PREMIÈRE PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1995 (n^{os} 1530, 1560).

Discussion des articles (suite)

M. le président. En accord avec le Gouvernement, nous en venons à l'article 18 relatif à l'évaluation du prélèvement effectué sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes, que nous allons examiner dans les conditions arrêtées par la conférence des présidents.

Article 18

M. le président. « Art. 18. - Le montant du prélèvement effectué sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes est évalué pour l'exercice 1995 à 88 milliards de francs. »

La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le président, monsieur le rapporteur général, mesdames, messieurs les députés, l'article 18 du projet de loi de finances pour 1995 est relatif au prélèvement effectué pour financer la contribution de la France au budget européen.

Je rappellerai d'abord très rapidement les caractéristiques générales du budget européen, les particularités du projet de budget pour 1995 et les problèmes qui demeurent, car tout n'est pas réglé à l'heure où nous parlons, avant de présenter les principales orientations du Gouvernement français pour 1995, en particulier pendant le premier semestre où la France aura l'honneur de présider l'Union européenne.

S'agissant des particularités du budget européen par rapport au budget national français, je dirai que c'est un budget très étroitement encadré, voire maîtrisé.

C'est un exercice annuel, comme tout budget, mais encadré par ce que l'on appelle les perspectives pluriannuelles, actuellement fixées pour la période 1994-1999.

Il est limité par un plafond de ressources propres, calculé en pourcentage du produit intérieur brut, fixé en 1994 à 1,20 p. 100.

Quant aux dépenses, elles sont réparties entre six catégories différentes, donnant lieu à une série de sous-plafonds.

C'est un budget qui, d'après les traités, ne peut pas être en déficit et qui ne l'a jamais été, la Communauté n'ayant pas la possibilité d'emprunter pour financer des dépenses communautaires.

Enfin, les ressources qui alimentent ce budget sont en nombre limité et sont également fixées de manière limitative par les traités ; à l'heure actuelle, elles sont de quatre types : d'abord, celles que l'on peut qualifier d'authen-

tiques ressources propres communautaires, c'est-à-dire les droits de douane industriels issus du tarif extérieur commun et les prélèvements agricoles ; ensuite, la ressource dite « ressource TVA », qui est un prélèvement uniforme calculé sur l'assiette uniformisée des divers systèmes de TVA nationaux, à hauteur de 1,4 p.100 actuellement, enfin, un prélèvement calculé sur le produit intérieur brut, qui est levé les années où cela paraît nécessaire, compte tenu du niveau des dépenses souhaitées.

Un budget étroitement maîtrisé, telle est la première caractéristique du budget européen.

La deuxième caractéristique est à mes yeux un défaut que nous ne corrigerons pas cette année, qui ne pourra l'être que par les traités et qui, malheureusement, ne l'a pas été par le traité de Maastricht. Il s'agit du décalage qui existe entre, d'une part, le Conseil des ministres, autorité politique qui a le dernier mot sur les actes juridiques communautaires et qui engage les dépenses et, d'autre part, le Parlement européen, autorité qui a le dernier mot en matière budgétaire pour toutes les dépenses non agricoles.

Cette dichotomie est source de conflits et de contradictions ; elle a donné lieu à certaines impasses dans le passé. Il faudra incontestablement la corriger à l'avenir.

La troisième caractéristique, qui est une originalité du budget européen par rapport au budget national, est la répartition très différente des grandes masses de dépenses.

Les dépenses de fonctionnement, dépenses administratives et frais de gestion, dans un budget d'environ 75 ou 76 milliards d'écus - je reviendrai sur cette approximation - c'est-à-dire environ un tiers du budget national français, ne représentent que 3,5 milliards d'écus, tout le reste correspondant à des dépenses d'intervention ou d'investissement, c'est-à-dire aux titres IV ou V d'un budget ministériel.

Plus de la moitié du budget européen, 51 p. 100 pour 1995, est consacrée à la politique agricole et un peu moins d'un tiers, 31 p. 100, aux aides régionales, plus généralement à la politique de redistribution entre régions riches et régions moins favorisées.

Les dépenses liées aux autres politiques internes ne représentent que 5 p. 100 du budget européen, soit environ 4 milliards d'écus, et les actions extérieures de la Communauté à peu près la même somme.

Cette structure très particulière engendre des frustrations et aussi un malentendu de caractère permanent, car il y a une contradiction entre ce que l'opinion publique espère de l'Europe et ce que l'Europe peut véritablement faire avec un tel budget. Je serais tenté de dire que le budget européen actuel reflète davantage les objectifs de l'ancienne Communauté économique européenne, issue du traité de Rome, que les objectifs et les ambitions de l'Union européenne que nous mettons progressivement en place depuis le traité de Maastricht. Voilà un autre grand sujet qu'il faudra traiter au moment de la révision institutionnelle de 1996.

Enfin, dernière caractéristique, ce budget, bien que les dépenses de fonctionnement y soient très limitées, est victime de rigidités très fortes dans la mesure où les dépenses sont quasiment incompressibles et où nombre d'entre elles correspondent à des engagements pluriannuels. C'est le cas des aides régionales, des fonds structurels, pour lesquels les plafonds de dépenses sont acquis jusqu'en 1999, du programme-cadre recherche et de beaucoup de programmes d'aide à des pays tiers.

Telles sont les principales originalités du budget européen par rapport au budget national.

Qu'en sera-t-il pour l'exercice 1995 ?

Je rappelle d'abord que nous sommes, à la mi-octobre 1994, au milieu de la procédure budgétaire communautaire. En effet, l'avant-projet de budget européen qui a été déposé par la Commission européenne en mai dernier a été soumis à la fin de juillet au Conseil des ministres du budget, lequel a arrêté un projet actuellement examiné par les commissions du Parlement européen. La première lecture par le Parlement européen aura lieu dans une quinzaine de jours. Il y aura un second examen par le Conseil des ministres au mois de novembre. La dernière lecture devant le Parlement européen se fera au mois de décembre.

Du fait de ce calendrier qui s'impose à nous, nous ne disposons pas des chiffres exacts nous permettant de mesurer de manière rigoureuse la contribution française à un budget dont le montant définitif ne sera connu qu'en décembre et dont nous ne connaissons qu'un ordre de grandeur : autour de 76 milliards d'écus.

Dans cette incertitude, qui n'est pas nouvelle - nous travaillons ainsi depuis qu'existe un budget européen - et conformément à la pratique des années antérieures, le Gouvernement a prévu à l'article 18 du projet de loi de finances le chiffre qui correspond au « risque » budgétaire maximum pour la France que représenterait notre contribution au budget européen, c'est-à-dire 88 milliards de francs.

J'aimerais maintenant souligner quelques points.

Saluons d'abord cette bonne nouvelle que représente pour les contribuables français le chiffre de 88 milliards : la contribution diminue de plus de 2 milliards par rapport à l'année précédente, ce qui est d'autant plus remarquable que nous travaillons, à l'heure actuelle, sur la base d'un budget européen qui augmenterait en volume de 3 p. 100. La contribution française diminue tandis que l'Europe agit davantage et, entre autres, au profit de la France. Tant mieux !

Saluons aussi les raisons de ces relatives économies. Compte tenu du mode de calcul des recettes, elles sont dues en partie - malheureusement - à la récession qu'a connue la France cette année, mais aussi à son taux d'inflation qui a été inférieur à la moyenne communautaire et au fait que le franc s'est apprécié par rapport à l'écu depuis l'année dernière, grâce à la qualité de notre politique économique et de notre politique monétaire. Ce seul élément monétaire permettra d'économiser 1,4 milliard de francs.

Deuxième caractéristique de ce budget : il permettra de soutenir le revenu des agriculteurs en 1975.

M. Dominique Bussereau. Très bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. La France y tient particulièrement. Nous avons la garantie, puisque le conseil des ministres des budgets l'a décidé et que c'est un point sur lequel c'est lui qui a le dernier mot, et non le Parlement européen, que les ressources du FEOGA seront fixées au montant maximum autorisé par les perspectives pluriannuelles.

Notons au passage qu'à l'intérieur de ce budget agricole la répartition aura profondément changé en deux ans du fait de la réforme de la politique agricole commune. Jusqu'à l'année dernière, le FEOGA était consacré essentiellement à des aides à l'exposition et à des achats de produits excédentaires afin de soutenir les prix et, en conséquence, les revenus des agriculteurs.

En 1995, plus de la moitié du FEOGA sera consacrée à des aides directes aux revenus et les aides à l'exportation n'en représenteront plus que 19 p. 100. Je précise que,

cette année comme l'année dernière, le ministre de l'agriculture a pris toutes les dispositions nécessaires pour que les aides soient versées à nos agriculteurs - il s'agit de plusieurs dizaines de milliards de francs - dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions possible.

En outre, j'y reviendrai tout à l'heure, dans le cadre de la négociation sur l'adhésion à l'Union de l'Autriche et des pays scandinaves, nous avons obtenu que le plafond des dépenses agricoles du FEOGA soit accru pour tenir compte de l'entrée de ces nouveaux partenaires, non pas en fonction des dépenses agricoles prévues pour eux, mais en fonction du produit intérieur brut supplémentaire que leur entrée apportera à l'Union européenne. Et comme leur agriculture est moins importante par rapport à leur produit intérieur brut que la nôtre, cela représentera, toutes choses égales par ailleurs, un supplément de 400 millions d'écus pour le FEOGA. Voilà donc une garantie supplémentaire que nos agriculteurs pourront bénéficier des soutiens de revenus auxquels ils ont droit en vertu de la réglementation communautaire, et ce quelle que soit la conjoncture agricole en 1995.

Troisième caractéristique, le budget s'efforce de soutenir l'activité économique et l'emploi à la fois à court, moyen et long terme.

A court terme, grâce à l'impact des fonds structurels, notre pays, en effet, sera-il un des principaux bénéficiaires de la réforme de ces fonds, réalisée à la fin de l'année dernière. Elle a permis de classer en catégories « super-aidées » - la catégorie I - ces régions particulièrement défavorisées que sont la Corse, les départements d'outre-mer et trois arrondissements du département du Nord. Elle a permis aussi d'augmenter de moitié la population française désormais classée dans des zones aidées par le budget européen.

La population des zones urbaines concernées par des aides à la reconversion industrielle est passée de 10 à 15 millions environ, et celle des zones rurales concernées par une politique de lutte contre la désertification de 6 à près de 10 millions.

A moyen terme, le soutien à l'activité économique sera assuré par le programme des grands réseaux de communication qui a été décidé par le Conseil européen de Corfou en juillet dernier. Ce programme prévoit onze grands chantiers, dont quatre concernent directement la France. Il s'agit du TGV Nord, pratiquement achevé pour ce qui est de son parcours en territoire français et qui se poursuit vers la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne; des deux branches du TGV Sud Paris-Madrid, à l'est par Lyon-Perpignan-Barcelone et à l'ouest par Bordeaux-Bayonne et le Pays basque; de la liaison TGV entre Lyon et Turin. S'y ajoutera le TGV Est Paris-Strasbourg-Allemagne et Europe centrale.

A long terme, enfin, le budget européen contribuera au soutien de l'activité économique par le programme-cadre recherche, adopté en début d'année et maintenant complété par ce qu'on appelle les programmes spécifiques, secteur industriel par secteur industriel, qui sont en cours de finalisation et que nous espérons adopter d'ici à la fin de l'année. Nous insistons pour que les petites et moyennes entreprises en bénéficient davantage, car jusqu'à présent, les grandes entreprises en étaient les principales bénéficiaires.

Il s'agit donc d'un budget de soutien à l'emploi, un budget qui adaptera et modernisera des politiques communautaires plus anciennes, qui ont fait leurs preuves mais qui, justement parce qu'elles ont réussi, doivent être maintenant adaptées. C'est le cas des aides aux échanges scolaires et universitaires dans la Communauté, qui ont

été regroupés dans le cadre de ce que l'on appelle maintenant le programme Socrates, et des aides à la formation professionnelle et à la formation en alternance regroupées dans le cadre du programme Leonardo.

La quatrième caractéristique, enfin, de ce projet de budget pour 1995 est une volonté nettement affichée de lutter davantage contre la fraude. M. le rapporteur général et M. François d'Aubert, l'année dernière, nous avaient fortement incités à accentuer notre effort dans ce domaine. Ils ont raison, et la France entend, à l'occasion de sa présidence de l'Union, mettre l'accent sur la lutte contre la fraude. Des actions ont été entreprises dès cette année. Nous avons accru les moyens dont disposent la Commission européenne et amélioré la coordination entre la Commission, le Conseil des ministres, le Parlement européen et la commission de contrôle budgétaire sur ce sujet. Nous avons constitué, en France, une commission de coordination de tous les contrôles nationaux sur les politiques communautaires dans notre pays, qui associe tous les corps de contrôles compétents. Elle est maintenant en place. En outre, nous avons mis en préparation deux textes : un règlement sur les sanctions administratives et un projet de convention, actuellement à l'étude au conseil « affaires intérieures et justice », qui vise à rapprocher, sinon à harmoniser, les sanctions pénales pour les fraudes au budget communautaire dans l'ensemble des pays de l'Union.

De manière plus générale, le problème des sanctions soit contre la fraude soit contre les infractions au droit communautaire sera l'une des priorités de la présidence française. Le garde des sceaux, le ministre des affaires étrangères et moi-même sommes en train de préparer un mémorandum qui sera soumis au Gouvernement dans le courant du mois de novembre et ensuite adressé à nos partenaires. Il fournira à l'Union un projet de cadre de travail sur ce problème.

Nombre de problèmes, cependant, demeurent. J'en citerai trois.

Le premier est l'absence de décision sur le règlement relatif aux ressources propres. J'y faisais allusion tout à l'heure, le budget européen est encadré par un certain nombre de dispositions permanentes ou à caractère pluriannuel, dont le plafond des ressources. Le Conseil européen d'Edimbourg, avait retenu le principe d'augmenter le plafond des ressources pour tenir compte des besoins financiers des nouvelles politiques prévues par le traité de Maastricht, en le faisant passer progressivement de 1,20 p. 100 - niveau actuel - à 1,27 en 1999, avec une étape en 1995, année qui nous occupe aujourd'hui, à 1,21. L'acte juridique nécessaire a la valeur d'un traité. Il doit donc être soumis d'abord à une décision unanime du Conseil des ministres et, ensuite, à la ratification des parlements nationaux.

Depuis plusieurs mois, il y a un blocage au conseil des ministres car la délégation italienne subordonne son accord à l'augmentation du plafond des ressources propres à une décision en sa faveur sur un vieux contentieux relatif aux quotas laitiers. L'Italie avait, en effet, été condamnée par la Commission européenne pour mauvaise application du régime des quotas laitiers depuis plusieurs années et a accumulé plus de 4,5 milliards d'écus de pénalités. Certains de nos partenaires, comme le Royaume-Uni, ont d'ailleurs saisi la Cour de justice de ce différend. La négociation est en cours. La France, pour sa part, entend que l'esprit et les principales dispositions des règlements communautaires soient appliqués comme ils doivent l'être, de manière que la concurrence ne soit pas faussée entre les agriculteurs italiens et les autres, notam-

ment les Français, mais elle souhaite que le litige actuel soit surmonté. Nous serons donc ouverts à une forme de compromis qui garantisse que l'Italie se soumet à ses obligations, mais qui permette en même temps au nouveau gouvernement italien, qui n'est pas responsable des erreurs passées, de trouver lui aussi une solution satisfaisante.

M. Jean-Pierre Brard. Vous défendez Berlusconi !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Les dernières informations dont nous disposons nous inclinent à l'optimisme et nous espérons être en mesure de soumettre à l'Assemblée nationale la ratification de l'accord sur les ressources propres d'ici à la fin de l'année. Cela nous permettra de faire passer le plafond de 1,20 à 1,21 p. 100 l'année prochaine et de donner ainsi au budget communautaire une marge de manœuvre supplémentaire de 600 millions d'écus, dont ont besoin notamment nos propres agriculteurs.

Un deuxième problème n'est pas encore réglé : les conséquences financières du traité d'adhésion de l'Autriche et des pays scandinaves. Signé au printemps, il doit prendre effet à compter du 1^{er} janvier prochain, sous réserve des ratifications à intervenir. Les quatre pays candidats le soumettent à ratification populaire. Le peuple autrichien a déjà donné son approbation à une très large majorité - supérieure à 60 p. 100 - et nous nous en réjouissons. Le peuple finlandais se prononcera dans quelques jours ; nous espérons également un vote largement positif. Viendront ensuite la Suède et la Norvège. Nous souhaitons que tous soient en mesure d'adhérer à la date prévue, ce qui devrait fournir un supplément au budget européen. En effet, nous avons obtenu que, dès la première année, ces pays qui sont, à l'exception de la Finlande, plus riches que la moyenne communautaire, soient des contributeurs nets positifs au budget européen. S'ils peuvent adhérer au 1^{er} janvier prochain, le budget communautaire s'en trouvera augmenté de 600 millions d'écus en 1995 et, en régime de croisière, à partir de 1999, de 1 600 millions d'écus, avec la garantie, j'y ai fait allusion, que ces ressources supplémentaires pourront être affectées en particulier au budget agricole.

Lorsque l'adhésion sera juridiquement acquise, il faudra un budget rectificatif pour tenir compte de l'entrée de ces nouveaux contributeurs.

Enfin, demeure encore le problème du fonds européen de développement.

Pour des raisons historiques, la coopération de la Communauté, et désormais Union européenne, avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, qui a donné lieu à la convention de Lomé, n'est pas intégrée au budget de droit commun. Elle fait l'objet d'un budget séparé, avec une clé de financement qui diffère légèrement de la clé de financement de droit commun : c'est le fonds européen de développement. Nous sommes actuellement sous le régime du septième FED, qui s'élevait à 11 milliards d'écus sur cinq ans, jusqu'en 1995, soit un peu plus de 2 milliards par an. Il arrive à échéance au début de l'année prochaine, ce qui correspond d'ailleurs à la révision à mi-parcours de la convention de Lomé.

Compte tenu de l'importance que la France attache à la coopération avec les pays africains, cela constituera l'une des priorités de sa présidence. Nous veillerons à ce que l'effort financier et commercial en faveur des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique soit maintenu et même accru par la contribution supplémentaire qu'apporteront également au FED l'Autriche et les pays scandinaves.

Tels sont les principales caractéristiques et les principaux enjeux du budget 1995.

Je terminerai en rappelant quelles seront, tout au long de l'année prochaine, et en particulier pendant la période de présidence française, les priorités du Gouvernement. Nous aurons d'autres occasions d'en débattre plus au fond au moment de l'examen, dans la deuxième partie du projet de loi de finances, des crédits des affaires étrangères et des affaires européennes et à l'occasion du débat que l'Assemblée nationale consacrerà à la politique européenne au début du mois de décembre.

La France - je l'ai indiqué devant la délégation parlementaire et, ce matin, devant la commission des affaires étrangères - aura quatre priorités qui s'inscrivent dans la continuité de la présidence allemande.

Première priorité, faire en sorte que l'Europe soit plus efficace pour soutenir la croissance économique et la création d'emplois, qu'elle applique de manière stricte, rigoureuse, rapide, efficace, le programme des grands réseaux de communication et de télécommunication décidé à Corfou et qu'elle poursuive l'effort d'allègement de la réglementation communautaire inutile qui serait contraire à l'emploi - cela vaut aussi d'ailleurs, pour la réglementation nationale. Nous avons mis en place à cet effet un groupe de travail qui passe en revue l'ensemble des réglementations communautaires pour essayer d'élaguer, d'assouplir, de supprimer tout ce qui pourrait constituer un frein à la création d'emplois.

Deuxième priorité, assurer la stabilité et la paix sur le continent européen. A l'initiative de la France, a été lancé un grand exercice de diplomatie préventive, la conférence de stabilité en Europe, qui devrait déboucher au printemps prochain sur un pacte de stabilité, à travers lequel les pays d'Europe centrale et orientale, qui ont hérité de l'histoire des problèmes de voisinage, pourront passer entre eux des accords bilatéraux ou multilatéraux de bon voisinage, après éventuellement une médiation européenne. Ces pays pourront ainsi établir des relations normales, des relations de confiance, et développer la coopération interrégionale, tout en négociant de nouvelles relations avec l'Union européenne et leur adhésion progressive.

Troisième priorité, défendre l'identité culturelle de l'Europe, puisque c'est pendant la présidence française que sera renégociée la très importante directive Télévision sans frontières, qui arrive à échéance en 1995, et que sera renouvelé et élargi le programme MEDIA.

Quatrième priorité, définir de nouvelles relations avec les grandes régions voisines du continent européen.

D'abord, avec les pays d'Europe centrale et orientale, pour préciser leur cheminement vers l'Union.

Ensuite, avec les pays méditerranéens. Au-delà des accords bilatéraux en cours de négociation avec le Maroc, la Tunisie, Israël, l'Égypte, nous souhaitons mettre à jour la politique méditerranéenne de l'Union dans le nouveau contexte actuel. Telle sera la finalité d'une grande conférence méditerranéenne qui associera l'Union avec tous les pays riverains de la Méditerranée.

M. Jacques Myard. Très bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Enfin, il faut définir de nouvelles relations avec l'Afrique. J'y ai fait allusion en évoquant l'adaptation de la convention de Lomé et la définition des montants du huitième FED.

Bien entendu, c'est également pendant la présidence française que commencera la réflexion sur la préparation de la grande conférence intergouvernementale de 1996 sur la révision des traités européens. Je n'insiste pas sur ce point ; nous aurons l'occasion d'en reparler.

Au total, nous avons constaté l'année dernière et nous constatons cette année - et nous souhaitons le constater en 1995 - que l'Europe peut fonctionner mieux, à condition d'en avoir la volonté politique et de s'en donner les moyens. Quand l'Europe fonctionne mieux, la France défend mieux ses intérêts et elle accroît sa puissance, sa prospérité et son rayonnement sur le continent et dans le monde. C'est la raison pour laquelle je demande à l'Assemblée nationale de nous donner, en votant l'article 18 du projet de loi de finances, les moyens qui nous aideront à mieux faire fonctionner l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

3

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. Martin Malvy. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Martin Malvy, pour un rappel au règlement.

M. Martin Malvy. Nous avons tenu à laisser M. Lamasoure s'exprimer pour bien montrer au Gouvernement que nous avons nullement l'intention de paralyser le débat. Mais, maintenant, je voudrais savoir si M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale peut apporter une réponse nouvelle à la question que je lui ai posée et s'il a des informations sur la venue de M. le Premier ministre dans l'hémicycle.

Pour éclairer l'Assemblée, je voudrais tout de même rappeler les faits pour lesquels Mme Michaux-Chevry a exprimé sa sympathie à M. Chammougon.

M. Philippe Auberger. Hors sujet !

M. Martin Malvy. M. Chammougon a été condamné par le tribunal correctionnel de Fort-de-France à trois ans de prison, dont dix-huit mois avec sursis, un million de francs d'amende et dix ans de privation de ses droits civiques et civils. En appel, la peine de prison a été réduite à trois ans avec sursis, le montant de l'amende ramené à 200 000 francs et la privation des droits civiques confirmée. Enfin, cette dernière sanction a été réduite lundi à cinq ans par la Cour de cassation, en application d'une disposition législative postérieure au jugement en appel.

Selon certaines sources dites informées, l'arrêt de la Cour de cassation devrait être suivi d'une relance des informations judiciaires qui ont conduit à la mise en examen de M. Chammougon en mars dernier pour corruption, abus de biens sociaux et détournement de fonds publics.

C'est à propos de ces affaires et de la décision de la Cour de cassation que Mme Michaux-Chevry a déclaré au journal *France-Antilles* : « Au nom de mon groupe, en cette pénible circonstance, je tiens à exprimer toute ma sympathie. »

Je comprends que le président Pons ait obtenu, le 9 avril dernier, que M. Chammougon quitte le groupe du RPR, pour rejoindre les non-inscrits.

Mais aujourd'hui, le problème, ce n'est plus la personnalité de M. Chammougon, mais la déclaration de Mme Michaux-Chevry. La représentation nationale ne peut pas laisser passer de tels propos, cette sympathie exprimée non pas à titre personnel mais par un membre du Gouvernement de la République à l'adresse d'une personne condamnée pour corruption. C'est la raison pour laquelle je vous demande, monsieur le président, une nouvelle suspension de séance afin que le Gouvernement puisse nous apporter une explication sincère.

M. Robert Pandraud. M. Clément vous a déjà répondu !

M. Martin Malvy. On ne comprendrait pas, je le répète, que le Premier ministre ne s'exprime pas lui-même sur cette affaire et ne nous dise pas si, oui ou non, il estime que ces propos sont inacceptables de la part d'un membre de son gouvernement - ce que, pour notre part, nous pensons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Adrien Zeller.

M. Adrien Zeller. Mon rappel au règlement, monsieur le président, porte sur l'organisation de nos travaux.

M. Martin Malvy a eu l'occasion de s'exprimer à trois reprises sur une affaire...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Nous attendons toujours une réponse !

M. Adrien Zeller. ... dont je n'ai pas le sentiment qu'elle revête une urgence particulière.

Au reste, tous les mercredis, a lieu une séance de questions au Gouvernement que M. le Premier ministre régulièrement honore de sa présence.

Mme Ségolène Royal. Vous n'êtes pas membre du Gouvernement, monsieur Zeller !

M. Adrien Zeller. M. Martin Malvy pourrait donc très aisément poser sa question lors de la prochaine séance de questions au Gouvernement, qui constitue le cadre adéquat pour régler ce genre de problème. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Malvy, qui a été lui-même membre d'un gouvernement, connaît fort bien les usages. Par conséquent, le comportement actuel du groupe socialiste ne peut être qu'interprété comme une volonté pure et simple d'entraver nos travaux, notamment sur un thème qui devrait pourtant lui être cher, puisqu'il s'agit de l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Robert Pandraud.

Mme Ségolène Royal. M. Pandraud n'est pas membre du Gouvernement. A moins que M. Sarkozy lui ait fait une promesse !

M. Robert Pandraud. Monsieur le président, quel que soit l'intérêt des déclarations de Mme Ségolène Royal, je souhaiterais pouvoir parler librement.

Mme Ségolène Royal. Vous n'êtes pas membre du Gouvernement ! Nous attendons la réponse de M. Clément !

M. Robert Pandraud. Je m'étonne...

M. Augustin Bonrepaux. Vous allez répondre pour M. Clément ?

M. Robert Pandraud. Mais laissez-moi parler !

Mme Ségolène Royal. On sait que vous avez la langue bien pendue !

M. le président. Mes chers collègues, je donne par politesse la parole à ceux qui la demandent. Je la donnerai encore à M. Brard, qui me l'a demandée, mais après ce sera terminé.

Nous vous écoutons, monsieur Pandraud.

M. Robert Pandraud. Monsieur le président, vous savez que j'ai le plus grand respect pour la manière dont vous présidez.

Mme Ségolène Royal. Les ministres pourraient avoir la délicatesse de répondre à la représentation nationale !

M. Robert Pandraud. Je m'étonne quelque peu que d'anciens ministres, comme Mme Royal et M. Martin Malvy,...

M. Jacques Barrot. Absolument !

M. Robert Pandraud. ... oublie qu'il existe une solidarité gouvernementale.

M. Augustin Bonrepaux. Pour couvrir la corruption ?

M. Robert Pandraud. Je ne veux pas interpréter au fond ce qu'a dit M. Clément ou ce que pourrait dire M. Lamassoure mais, selon les termes de la Constitution et de la législation en vigueur, tous les deux s'expriment au nom du Gouvernement.

Mme Ségolène Royal. Nous attendons toujours une réponse !

M. Robert Pandraud. C'était d'ailleurs déjà le cas lorsque M. Martin Malvy était porte-parole du gouvernement ; nous ne demandions pas alors constamment à entendre le Premier ministre. Et si M. Clément veut compléter ses propos précédents, il le fera au nom du Gouvernement tout entier.

M. Augustin Bonrepaux. De quoi parlez-vous ?

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. M. Pandraud fait certainement écho au discours de M. Sarkozy qui distribuait les futurs portefeuilles ministériels, puisqu'il vient de s'exprimer au nom du Gouvernement !

M. Robert Pandraud. J'ai déjà donné ! Je ne suis pas candidat !

M. Jean-Pierre Brard. Le sujet qui a provoqué ces rappels au règlement est d'une gravité extrême.

L'opinion publique regarde la représentation nationale et le Gouvernement de la République pour voir si les actes et les paroles concordent. Or quand un ancien ministre est incarcéré sous le coup d'accusations extrêmement graves, quand des accusations sont portées, quand le Premier ministre lui-même accorde à l'un des membres de son Gouvernement des délais supplémentaires, ...

Mme Ségolène Royal. Eh oui !

M. Jean-Pierre Brard. ... et quand Mme Michaux-Chevry s'exprime comme elle l'a fait au nom du Gouvernement - M. Pandraud ne vient-il pas de nous rappeler que chacun de ses membres s'exprimait au nom du Gouvernement tout entier ? - ...

M. Louis Mexandeau. Bien sûr !

M. Jean-Pierre Brard. ... il faut réagir.

Hier, M. le Premier ministre a présidé, à l'hôtel Matignon, une réunion sur la corruption. Il a dit que toute la lumière serait faite. Étant donné les propos tenus par l'un des membres de son Gouvernement, il n'est pas possible d'en rester là.

La suggestion de notre éminent collègue, M. Zeller, n'est pas recevable, dans la mesure où on ne peut renvoyer à mercredi une affaire brûlante...

M. Adrien Zeller. Pourtant, la télévision sera présente !

M. Jean-Pierre Brard. Justement, la présence de la télévision ne s'impose pas : il s'agit d'un problème d'éthique et de morale, non de spectacle !

Le Premier ministre doit donc venir devant l'Assemblée. L'opinion attend que se manifestent la sincérité et la détermination du Gouvernement. Il ne serait pas convenable que nous continuions à débattre du budget de la nation pour l'année prochaine alors que la sincérité même de certains des princes qui nous gouvernent peut être mise en cause : je fais référence de nouveau aux propos de Mme Michaux-Chevry. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

M. Robert Pandraud. Qui représente le Gouvernement tout entier !

M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. J'ai déjà répondu à quinze heures à la question de M. Malvy (« Non ! » sur les bancs du groupe socialiste.)...

M. Julien Dray. Vous n'avez pas répondu !

Mme Ségolène Royal. Ce n'est pas le même sujet !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. ... même si certains d'entre vous, mesdames, messieurs les députés, n'étaient pas là, en particulier M. Brard qui vient de s'exprimer.

Je rappelle rapidement ce que j'ai dit tout à l'heure.

Premièrement, Mme Lucette Michaux-Chevry s'est exprimée à titre personnel...

M. Louis Mexandeau. Non ! Pas à titre personnel !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. ... et ses propos n'engagent donc pas le Gouvernement. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Deuxièmement, nulle part dans sa déclaration elle ne porte une critique contre une décision de justice.

M. Louis Mexandeau. Mais si !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Enfin, mesdames, messieurs les socialistes, je voudrais vous faire observer que vous avez demandé, hier, une vérification du *quorum* sous prétexte que les députés présents n'étaient pas suffisamment nombreux...

Mme Ségolène Royal. Ça n'a rien à voir !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. ... alors que, selon mes vérifications, ils étaient plus de cent dans l'hémicycle.

M. Louis Mexandeau. Ce sont des arguties !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Aujourd'hui, vous trouvez un autre prétexte pour retarder les débats. Je vous donne donc respectueusement un conseil : si vous continuez à faire de l'obstruction,...

M. Didier Migaud. Mais non !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. ... les Français considéreront que vous n'avez rien d'autre à dire sur le budget de la France. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Julien Dray. Laissez les Français juger !

M. Martin Malvy. Les Français constateront surtout que vous n'avez rien à répondre, monsieur le ministre !

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures trente-cinq, est reprise à seize heures quarante.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Pierre Brard. Mon rappel au règlement, qui fait écho au précédent, se fonde sur l'article 58, alinéa 1^{er}, relatif au déroulement de la séance.

Les députés du groupe communiste estiment que les faits évoqués sont suffisamment graves pour justifier une réunion de leur groupe afin d'élaborer en commun les dispositions à prendre.

Je vous demande donc, monsieur le président, au nom du groupe communiste, une suspension de séance d'une heure.

M. le président. Monsieur Brard, le président ne peut y rester insensible à une demande de suspension de séance formulée par un groupe de l'Assemblée.

Je vais suspendre la séance cinq minutes.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures quarante-cinq, est reprise à seize heures cinquante.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Martin Malvy, pour un rappel au règlement.

M. Martin Malvy. Les événements se précipitent. Une nouvelle dépêche d'agence est tombée à seize heures dix-neuf. Mme le ministre délégué à l'action humanitaire a justifié le soutien qu'elle a apporté à M. Chammougon en affirmant : « Mes amis sont mes amis. Lorsque le malheur frappe des amis, on a le devoir de leur apporter notre soutien et notre solidarité. » Quel malheur a frappé cet ami ? Il a été condamné pour corruption. Et c'est un membre du Gouvernement qui s'exprime en tant que tel ! Mme Michaux-Chevry pose la question : « Pourquoi, parce que je suis membre du Gouvernement, n'aurais-je pas le droit de manifester ma sympathie à un ami qui a été à mes côtés dans des heures sombres ? »

Le refus du Gouvernement de s'exprimer sur cette affaire nous laisse presque sans voix, mais nous ne l'avons tout de même pas encore perdue. Car cette sympathie ne va pas à un membre du Gouvernement, à un parlementaire ou à un élu mis en examen et présumé innocent, c'est la sympathie manifestée par un membre du Gouvernement à un élu qui a été déclaré corrompu et qui a perdu ses droits civiques !

Il ne s'agit plus de Mme Michaux-Chevry et de M. Chammougon. Le Premier ministre a réuni hier, à Matignon, un groupe de travail sur les problèmes de corruption et, ce matin, le président de l'Assemblée nationale nous a tous réunis pour débattre des rapports entre la vie publique et l'argent et clarifier ce qui doit être. Comment le Premier ministre peut-il maintenir son discours s'il ne désavoue pas publiquement un membre de son gouvernement qui déclare que son ami corrompu demeure son ami et qu'en cette triste circonstance il lui apporte son soutien ?

Il ne s'agit pas de relations personnelles.

M. Louis Mexandeau. La solidarité gouvernementale joue !

M. Martin Malvy. Si Mme Michaux-Chevry démissionne ce soir et si elle adresse demain un témoignage de sympathie à M. Chammougon, ce sera son affaire personnelle. Si elle lui téléphone pour lui dire : « Mon pauvre ami, je suis avec vous », c'est son affaire personnelle. Mais quand elle s'exprime publiquement dans le journal *France Antilles*, repris par une dépêche d'agence, c'est un membre du Gouvernement qui s'exprime, et - vous aviez raison, monsieur Pandraud -, quand un membre du Gouvernement s'exprime, il le fait au nom du Gouvernement tout entier puisque celui-ci est solidaire. Mme Michaux-Chevry s'est exprimée au nom du Gouvernement ; il appartient donc au Gouvernement ou bien de dire qu'elle n'en fait plus partie, ou bien de dénoncer ses propos comme inadmissibles.

Monsieur le ministre, nous ne lâcherons pas sur ce point ! Il faut que M. Balladur vienne s'expliquer devant nous. La situation est grave et vous le savez. L'Assemblée nationale ne peut pas accepter les explications que vous tentez de lui donner depuis le début de l'après-midi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

Mme Ségolène Royal. Alors, monsieur Clément ?

M. Martin Malvy. Il va de soi, monsieur le président, que je demande une suspension de séance pour réunir mon groupe. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. N'acceptez pas, monsieur le président !

M. le président. Le président a compris les sentiments qui animent M. Malvy et son groupe, ainsi que M. Brard et le sien. Il a accordé un certain nombre de suspensions de séance qui témoignent qu'il connaît lui aussi l'article 58, alinéa 3. Mais il estime que, en tant que président, il doit, conformément à la Constitution, assurer la poursuite du débat...

M. Robert Pandraud. Très bien !

Mme Ségolène Royal. M. Clément doit répondre !

M. le président. ... sur le texte inscrit à notre ordre du jour par le Gouvernement.

Il laisse aux groupes la possibilité de poursuivre dès ce soir, s'ils l'entendent, ces procédures.

M. Martin Malvy. Monsieur le président, le règlement prévoit que la suspension de séance peut être décidée après un vote de l'Assemblée ; je souhaite par conséquent que celle-ci vote sur ma demande de suspension de séance.

M. André Fanton. Aucune disposition du règlement n'oblige le président à la mettre aux voix !

M. le président. Je donne lecture de l'article 58, alinéa 3 : « Les demandes de suspension de séance sont soumises à la décision de l'Assemblée sauf quand elles sont formulées par le Gouvernement, par le président ou le rapporteur de la commission saisie au fond ou, personnellement et pour une réunion de groupe, par le président d'un groupe ou son délégué dont il a préalablement notifié le nom au président ».

Je puis donc soumettre la demande de suspension à la décision de l'Assemblée. Je vais consulter celle-ci.

M. Martin Malvy. Monsieur le président, je vous vois dans l'embarras...

M. le président. Pas du tout ! Personne ne m'a jamais mis dans l'embarras à la présidence !

Demande de suspension de séance

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur la demande de suspension de séance présentée par M. Malvy.

(L'Assemblée, consultée, décide de ne pas suspendre la séance.)

4

**LOI DE FINANCES POUR 1995
(PREMIÈRE PARTIE)****Reprise de la discussion d'un projet de loi**

M. le président. Nous reprenons la discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1995.

Discussion des articles (suite)**Article 18 (suite)**

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, mes chers collègues, je pense que l'Assemblée a hâte d'entendre le rapporteur général de la commission des finances, compte tenu du fait qu'il aurait dû parler il y a une heure.

M. Etienne Garnier. Ne faites pas d'humour !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Pour la troisième année consécutive, nous allons débattre, dans le cadre de la première partie du projet de loi de finances, du prélèvement qui est opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation française au budget des Communautés européennes.

Avant de lancer le débat, je voudrais vous rappeler, monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, qu'une proposition de loi organique avait été déposée à l'initiative de M. Edmond Alphandéry sous la précédente législature. Ce texte devait organiser le débat et officialiser l'article de la première partie de la loi de finances concernant le prélèvement. Mais la démarche n'a toujours pas abouti. Il serait souhaitable que le Gouvernement veuille bien inscrire cette proposition à notre ordre du jour.

M. Louis Pierna. Très bien !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Permettez-moi de faire une deuxième observation préliminaire : nous avons déjà eu, ainsi que vous l'avez rappelé, un débat sur l'avant-projet de budget communautaire. C'était d'ailleurs la première fois. Notre discussion d'aujourd'hui va en conséquence être simplifiée puisque l'on pourra utilement se reporter au débat du 13 juillet 1994.

Enfin, toujours à titre préliminaire, je rappelle que si la France se trouve dans une situation budgétaire difficile, elle n'est pas la seule. En effet, la recommandation dont nous allons discuter le contenu lundi prochain a été adressée en des termes assez analogues à neuf autres pays de l'Union européenne. C'est donc dans ce contexte budgétaire difficile et rigoureux que doit être apprécié le projet de budget communautaire.

La situation économique s'est cependant plutôt détendue. En 1995, nous devrions retrouver dans la Communauté un niveau de croissance plus convenable, sans doute 2,5 p. 100. Nous conserverions néanmoins un taux de chômage élevé : 6,3 p. 100 en Allemagne, 11,3 p. 100 en France et 22 p. 100 en Espagne.

Le contexte restant donc préoccupant, nous devons être extrêmement vigilants en ce qui concerne l'utilisation des ressources budgétaires communautaires.

Par ailleurs, le projet de budget communautaire laisse subsister, ainsi que vous l'avez reconnu, trois incertitudes majeures.

D'abord, l'accord institutionnel n'a pas été renouvelé. Certes, vous nous avez indiqué qu'il pourrait l'être d'ici à la fin de l'année, mais ce n'est pas encore acquis.

Ensuite, compte tenu de l'évolution extrêmement rapide des dépenses agricoles prévisibles pour 1995, une grande discipline budgétaire sera nécessaire au niveau communautaire pour rester dans les limites fixées.

Enfin, les conséquences budgétaires de l'élargissement n'ont pas été définitivement tirées puisque le projet de budget qui nous est soumis n'en porte pas encore la trace.

Ces premières incertitudes avaient déjà été signalées le 13 juillet dernier. Mais il en est d'autres, telles que la forte augmentation des dépenses liées aux politiques internes et le fait que le principe de subsidiarité ne soit pas, pour ces politiques, toujours véritablement appliqué. Il nous faut donc être très vigilants.

Comme vous l'avez dit, monsieur le ministre, les conséquences de l'élargissement devraient être bénéfiques sur le plan budgétaire. En effet, si les quatre pays qui aspirent à entrer dans l'Union européenne ratifient les actes d'adhésion, le budget communautaire bénéficiera d'une contribution nette significative de la part de trois d'entre eux. Ces ressources nouvelles représenteront 8,5 p. 100 du budget actuel, ce qui est loin d'être négligeable, après une période de transition limitée à quatre ans.

Dans ces conditions, la participation de ces pays devrait être de 600 millions d'écus en 1995 et de 1 650 millions d'écus en 1999. Cela devrait donc soulager d'autant les autres contributions, en particulier celle de la France qui est actuellement encore contributeur net aux dépenses communautaires.

Les conséquences financières de l'élargissement concerneront surtout l'agriculture et les fonds structurels, et d'abord l'adaptation des agriculteurs des pays candidats à la nouvelle politique agricole commune. Des concessions ont été décidées, à caractère transitoire, pour l'organisation de certains.

Le coût de l'élargissement a été évalué à 2 200 millions d'écus par an pour le FEOGA-Garantie.

En ce qui concerne les fonds structurels, un nouvel objectif, l'objectif 6, a été créé pour satisfaire les pays candidats à l'élargissement.

J'en viens aux grandes lignes du projet de budget communautaire.

Les crédits d'engagement progressent de 3,13 p. 100 et les crédits de paiement qui seraient ainsi portés à 72 milliards d'écus, de 2,77 p. 100.

Pour l'essentiel les dépenses respectent, en dépit des difficultés, la ligne directrice, mais il n'est pas sûr que les besoins réels soient exactement couverts par les inscriptions prévues, ce qui est un sujet de préoccupation.

Quant aux dépenses structurelles, elles représentent plus de 20 milliards d'écus en crédits de paiement. Il est certain qu'elles permettent la réalisation d'une mission importante pour la Communauté européenne, mais cette mission est extrêmement coûteuse.

Enfin, il y a des observations à faire sur les politiques internes, notamment sur l'application plus stricte du critère de subsidiarité, tant pour les dépenses de recherche que pour les actions concernant la formation pour l'environnement, le marché intérieur ou les réseaux européens.

Ainsi que vous l'avez rappelé, les actions extérieures, dont la coopération avec les pays de l'Europe centrale, sont maintenues et un effort est consenti en faveur du financement de la politique extérieure et de la sécurité commune.

J'en viens aux recettes. Pour ce qui concerne la France, 31 p. 100 proviennent du PNB et 48,5 p. 100 de la TVA.

La contribution de la France sera de 88 milliards de francs, soit une diminution de 3 p. 100 par rapport à celle qui était inscrite dans la loi de finances pour 1994.

Notre pays demeure néanmoins le deuxième contributeur de la Communauté, à hauteur de 18,4 p. 100. Il faut d'ailleurs relever que l'écart croissant entre la contribution allemande, égale à 30,6 p. 100, et la contribution française peut poser des problèmes en ce qui concerne la conduite des affaires communautaires.

Les retours vers la France devraient atteindre 53 milliards de francs. Pour 75 p. 100 d'entre eux, il s'agit de retours au niveau agricole, les dépenses du FEDER étant, quant à elles, nettement inférieures à la moyenne des autres pays de la Communauté.

Pour finir, je rappelle que le solde contributaire net de la France, soit 2 milliards de francs, sera de plus en plus réduit. Le débat sur les retours communautaires, qui nous avait occupés les dernières années, a de moins en moins d'actualité.

Voilà ce qu'on peut dire très brièvement sur ce projet de budget communautaire. On peut aussi souligner l'effort du Gouvernement qui a déposé à temps le rapport sur les relations financières avec l'Union européenne. Cela devrait simplifier notre discussion.

Mes chers collègues, dans l'ensemble, ce projet de budget nous satisfait. Il constitue un progrès par rapport à l'avant-projet et eu égard aux observations que nous avons formulées le 13 juillet dernier. Dans ces conditions, la commission des finances vous propose d'adopter l'article 18 et, par conséquent, d'accepter le prélèvement communautaire tel qu'il a été prévu par le Gouvernement.

M. le président. La parole est à M. Jacques Barrot, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jacques Barrot, président de la commission. Monsieur le président, comme nous avons perdu beaucoup de temps et comme je ne voudrais pas priver mes collègues d'un temps de parole utile, je serai très bref, d'autant plus que le rapporteur général a très bien exposé la conviction de la commission des finances.

Monsieur le ministre, nous vous remercions de veiller à ce que, dans son budget même, la Communauté donne l'exemple. Son discours sur le déficit, que j'approuve pleinement pour ma part, est d'autant plus probant qu'elle s'impose des règles à elle-même.

Vous nous avez précisé que vous œuvriez pour régler le différend italien et débloquer la situation. Je vous en remercie.

Je le répète, et je pense que vous me comprendrez bien, il faut toujours essayer d'aller vers plus de subsidiarité, notamment pour la gestion des fonds structurels, dont nous sommes bénéficiaires. Dans la gestion au jour le jour, on gagnerait très souvent à disposer de procédures simplifiées qui viennent le moins possible d'en haut. Pour cela, une subsidiarité au sens vrai du terme est indispensable. On a parfois l'impression que, il faut le dire, la mise en œuvre de quelques crédits exige beaucoup de moyens et parfois trop de bureaucratie.

Je m'en tiendrai à ces quelques propos, tout en souhaitant que la commission des finances soit suivie par l'Assemblée et tout en me félicitant à nouveau, monsieur le président Pandraud, que ce débat puisse avoir lieu dans le cadre de la loi budgétaire. C'est une heureuse innovation qui, je l'espère, sera reprise en d'autres domaines, car elle permet d'associer notre Parlement national à la surveillance légitime du budget communautaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires européennes.

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais à mon tour me féliciter de cette procédure qui offre une première occasion à l'Assemblée de se prononcer sur la contribution française au budget de l'Union européenne.

Cette contribution, et je ne sais s'il faut s'en féliciter ou le déplorer - pour ma part, j'aurais plutôt tendance à m'en féliciter - va légèrement diminuer au cours de l'année 1995 pour des raisons qui ne sont pas vraiment structurelles, mais plutôt de conjoncture. Quoi qu'il en soit, cette diminution est bonne à prendre car l'écart entre la contribution française et le retour sur le territoire français des financements européens avait une singulière tendance - je ne dis pas qu'elle était inquiétante - à s'accroître.

Ainsi que l'a rappelé notre rapporteur général, ce « déficit » est quand même évalué, pour 1995, à 25 milliards de francs. Je sais que le mode de calcul n'est pas très bon et qu'évoquer le montant du « retour » peut paraître mesquin. Il n'empêche que, dans notre administration comme dans celle des autres pays, c'est l'une des premières choses que l'on examine.

M. Jacques Myard. Faisons donc de même !

M. François d'Aubert, rapporteur général. Pour les fonds structurels en particulier, un bon taux de « retour » compte beaucoup plus que la philosophie qui les inspire.

On a l'impression que, dans certains domaines, les fonds structurels fonctionnent essentiellement pour permettre à la France d'améliorer son taux de retour. Je pense en particulier à l'objectif 5 b, qui concerne maintenant les trois quarts des départements français et au titre duquel on procède à ce qui s'apparente à du saupoudrage, même si nous sommes très heureux, dans le département de la Mayenne, par exemple, de figurer sur la liste des bénéficiaires, encore qu'il y ait eu quelques erreurs concernant certains cantons.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. On peut le réduire !

M. François d'Aubert. Mais je ne le propose pas !

M. André Fanton. Ne le réduisez pas !

M. François d'Aubert. L'année dernière, monsieur le ministre, vous nous avez expliqué que l'on devait ajouter au taux de retour purement budgétaire le taux de retour économique, ce qui voulait dire que, dans les pays pauvres et défavorisés de l'Europe du Sud, nous avions une chance, au travers des nombreux marchés financés par le FEDER, de réussir à placer quelques commandes françaises.

J'avoue qu'un tel raisonnement me semble pire encore que celui qui consiste à compter, à évaluer à l'écu près le retour purement budgétaire. En effet, il sous-entend que nous considérons les pays méditerranéens comme des pays en voie de développement qui s'ouvrent à de grands marchés publics sur lesquels de grands groupes internationaux se livrent à une foire d'empoigne.

M. Louis Pierna. C'est pourtant comme ça que les choses se passent !

M. François d'Aubert. Ce n'est pas cela, la construction européenne.

Mais revenons au projet de budget général des Communautés européennes pour 1995. Ce projet de budget est marqué du double sceau de la continuité et de l'incertitude.

De la continuité car, comme l'a laissé entendre le rapporteur général, les grandes masses budgétaires varient assez peu d'une année sur l'autre les unes par rapport aux autres.

Les dépenses agricoles, strictement encadrées par la ligne directrice et les actions structurelles, demeurent prioritaires.

Les politiques internes ont fait l'objet d'un débat plutôt difficile entre les institutions communautaires quant à leur coût et, surtout, ainsi que M. le président de la commission des finances l'a rappelé, quant à leur conformité au principe de subsidiarité, répondant ainsi à un vœu exprimé par l'Assemblée nationale dans sa résolution du 13 juillet dernier.

La crise économique et la rigueur budgétaire qu'elle induit ne permettent guère à la Communauté de développer des actions autres que celles qui découlent strictement des traités. Nous en sommes plutôt satisfaits.

Le projet de budget est placé sous le sceau de l'incertitude car, au moment où l'Assemblée examine le prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au profit des Communautés européennes, il n'est pas possible de prévoir avec précision le montant du budget communautaire pour 1995, ce qui est gênant.

De plus, il faut bien reconnaître que nous disposons de relativement peu d'informations venant de Bruxelles. Pour ma part, je voudrais déplorer le fait que, sur le programme 1989-1993 des fonds structurels, nous n'ayons toujours pas de bilan à notre disposition alors que nous sommes au mois d'octobre 1994 et qu'en principe le programme pluriannuel a été clos dès le 31 décembre 1993.

Nous ne connaissons pas la répartition par pays, excepté pour la France: 10,26 p. 100. Nous ignorons également la répartition par fonds et par région. C'est un peu dommage du point de vue de l'information de l'Assemblée.

Cela dit, les fonds structurels ne sont pas un sujet nouveau pour notre assemblée, qui en a débattu à plusieurs reprises l'année dernière lors de la réforme qui les a concernés. Nous avons relevé les masses financières considérables qui étaient en jeu, les intervenants multiples, les circuits de financement qui l'étaient également, la distorsion entre les dotations et les paiements constatés ainsi que les délais importants d'attribution des crédits,

tous problèmes qui ne relevaient pas seulement des instances communautaires - on ne le répétera jamais assez -, mais également des Etats membres.

La réforme des fonds structurels est maintenant entrée en application. Force est de constater qu'elle présente des défauts déjà observés pendant la période précédente. Il semble notamment que le critère d'additionnalité, qui est aussi important que celui de subsidiarité, ne soit pas vraiment respecté: on retrouve encore des investissements financés à 90 ou 95 p. 100 par la Communauté alors qu'ils pourraient très bien l'être à des niveaux inférieurs dans certains pays. Il faut rappeler que les dotations communautaires doivent accompagner des concours financiers nationaux et non s'y substituer. Mais la manne communautaire exerce une telle attraction que les Etats membres et leurs collectivités territoriales ont présenté des milliers de dossiers lors des négociations sur les cadres communautaires d'appui. C'est ainsi que notre pays recevra finalement 141 milliards de francs pour la période 1994-1999.

Il est impossible à la Commission de Bruxelles, compte tenu de ses effectifs, de contrôler la sincérité des dossiers que lui soumettent les Etats. Il ne se pose d'ailleurs pas que des problèmes d'effectifs: visiblement, des problèmes politiques et de répartition de compétences se posent également entre les Etats membres et la Commission.

Il en résulte une sorte de marchandage dont l'objet est avant tout de satisfaire au mieux les différentes parties aux négociations. Je reconnais au passage que, lors de la dernière négociation, la France s'est plutôt bien débrouillée.

Cette situation fait que, dans certains cas, les crédits communautaires s'apparentent inévitablement à du saupoudrage. Dans d'autres cas, le montant des crédits est si élevé que les autorités nationales se dispensent d'apporter leurs contributions.

A titre d'exemple, j'ai relevé la liste des cantons et des arrondissements français éligibles à l'objectif 5 b. Ils sont plus de 1 700 ! L'analyse devient intéressante lorsque l'on constate que l'ensemble des régions métropolitaines sont couvertes, quels que soient les difficultés qu'elles traversent et leur degré de richesse.

Je n'ai vu à ce jour aucune étude sur l'impact des fonds structurels. Nous avons en vain interrogé vos services, monsieur le ministre. Nous avons reçu ce matin une réponse en trois points un peu généraux sur l'impact économique des fonds structurels. Je conçois que l'on ne nous dise pas à la centaine près le nombre d'emplois créés. Nous souhaiterions néanmoins avoir des comparaisons un peu plus précises, d'autant que Bruxelles, en 1989 et 1990, avait annoncé des prévisions tout à fait intéressantes, je dirais même mirobolantes dans certains cas, expliquant que plusieurs milliers d'emplois seraient créés dans telle ou telle région européenne particulièrement bien traitée par les fonds structurels. Aujourd'hui, nous attendons ces résultats. Je sais que ce que nous disons ici à la tribune n'a pas grande importance et que nous ne serons probablement pas mieux renseignés sur le sujet l'année prochaine...

M. Jean-Pierre Brard. Quel optimisme !

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. ... mais je tenais quand même à le signaler.

Le deuxième point que je souhaite évoquer concerne les politiques internes. Ce terme regroupe l'ensemble des dépenses classées dans la troisième rubrique de la nomenclature budgétaire, avec 4,28 milliards d'écus en crédits d'engagement, et 4 milliards d'écus en crédits de paiement, soit 28,2 milliards de francs pour ces derniers.

Les politiques internes recouvrent une série d'actions allant de l'éducation à la formation professionnelle, de la culture à l'audiovisuel, de la protection sociale à la santé, de la recherche au développement des réseaux transeuropéens. Leur inscription au budget communautaire résulte soit des dispositions des traités, qui rendent la Communauté compétente en ces matières, soit d'une initiative communautaire. Aussi l'appréciation que l'on peut porter sur les dépenses des politiques internes est-elle nécessairement contrastée. Certaines se fondent, à l'origine, sur une base juridique précise, et se voient consacrer des crédits conséquents, d'autres s'apparentent à du saupoudrage, tant leur montant est faible à l'échelle communautaire.

Certaines politiques internes relèvent d'une compétence à l'évidence subsidiaire. On rappellera que la Communauté intervient selon le principe de subsidiarité dans des domaines ne relevant pas de sa compétence exclusive, si, en application de l'article 3 B du traité de Maastricht, les objectifs de l'action envisagée ne peuvent être réalisés de manière suffisante par les États membres.

L'application du principe de subsidiarité est malaisée à la seule lecture du traité.

Le Conseil européen d'Edinbourg a apporté des indications complémentaires sur l'interprétation de cette notion, qui doit obéir au principe de légalité et répondre aux critères de nécessité et d'intensité des interventions communautaires. Nous souhaitons que ces principes soient nettement mieux appliqués.

Je voudrais maintenant très rapidement aborder un problème que vous avez évoqué, monsieur le ministre, et auquel je sais que vous accordez beaucoup d'importance, celui des fraudes au budget communautaire. La situation a relativement peu évolué depuis notre débat de l'année dernière. Certes, l'unité de coordination et de lutte anti-fraude a eu droit à quelques crédits supplémentaires et à la création de cinquante emplois, ce qui, en soi, est une bonne chose, mais les problèmes de fond subsistent.

Le premier problème concerne d'ailleurs les États membres, la France en particulier qui néglige certaines de ses obligations, comme celle d'informer Bruxelles de l'ensemble des fraudes qui sont constatées sur son propre territoire au travers soit du FEOGA, soit des fonds structurels. Les manques dans ce domaine sont très nombreux. Cela dit, nous ne sommes pas les pires ; d'autres pays se singularisent davantage encore, mais nous aurions intérêt, me semble-t-il, à donner l'exemple.

Par ailleurs, vous avez évoqué le problème des quotas laitiers italiens, espagnols et grecs. La négociation autour de l'apurement imposé par la Commission est effectivement difficile, mais je demande au gouvernement français d'adopter une position rigoureuse. Je ne comprends pas que l'on recherche une sorte de compromis en la matière. En échange de quoi ? La fraude représente des milliards de francs et agir ainsi ne donne pas une très bonne image de l'Europe. Pendant que nos agriculteurs, nos producteurs de lait respectaient les quotas dans une très large mesure, les agriculteurs italiens n'étaient même pas au courant qu'il en existait car leur gouvernement ne leur avait rien dit. Et le silence a duré au moins cinq ou six ans. Je ne vois pas pourquoi on instaurerait une sorte de prime à la fraude et pourquoi les grands États fraudeurs ne seraient finalement pas sanctionnés.

Je trouverais donc normal que le Gouvernement français adopte une politique plus dure dans ce domaine. Sinon qu'allons-nous obtenir en échange ?

M. Jean-Pierre Brard. Des clopinettes !

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. Il était question, il y a quelques mois, de quotas supplémentaires de lait pour la montagne. Mais alors *quid* de la plaine et des autres productions ? Ces marchandages autour des amnisties sur la fraude ne me semblent pas un bon principe d'administration des crédits européens.

M. Jean-Claude Lafort. Très bien !

M. François d'Aubert, rapporteur spécial. C'est un point important, de même que celui des sanctions auxquelles, je le sais, vous êtes très attaché, monsieur le ministre. Je ne voudrais pas que l'Assemblée ait une vision trop optimiste de l'évolution de la question. En effet, les États manifestent encore de très fortes résistances en ce qui concerne le régime des sanctions, qu'il s'agisse des fonds structurels ou du FEOGA.

L'affaire des fraudes n'est pas non plus correctement réglée dans la mesure où les dispositifs de contrôle mis en place par la Commission et dans les États membres ne sont pas très satisfaisants. Je n'évoquerai pas tel ou tel secteur particulier, mais l'OFIVAL sur le marché de la viande a eu quelques problèmes de contrôle de l'utilisation de ses crédits d'intervention notamment. De plus, les restitutions posent de très importants problèmes, peut-être pas tant chez nous que dans les pays d'Europe du Nord, les Pays-Bas et la Belgique en particulier. De ce point de vue, d'ailleurs, il est intéressant de remarquer que la réforme de la PAC devrait apporter quelques améliorations car les crédits de restitution, qui font l'objet des fraudes les plus importantes, vont diminuer, alors que les aides directes aux agriculteurs, qui ne sont à l'origine que d'une fraude nettement moins volumineuse, vont au contraire augmenter.

En matière de fraude, le tableau est donc contrasté. Je me réjouis que la future présidence française propose de mener des actions énergiques. Cela dit, il faut bien savoir que s'il y a des problèmes en la matière, ce n'est pas uniquement la faute de la Commission ; les États membres sont aussi très largement responsables. Je me permets de le dire ici, même si cette opinion s'inscrit un peu à contre-courant.

Sous réserve de ces quelques remarques que vous savez habituelles, monsieur le ministre, je proposerai à l'Assemblée de voter l'article 18. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.

M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je présenterai un souhait, une constatation, une certitude.

Mon souhait va vous gêner, monsieur le ministre. Je pense en effet, au vu de certains dysfonctionnements, qu'il serait très souhaitable que toutes les affaires européennes soient traitées par le même ministre et qu'il serait hautement recommandable qu'un ministre d'État chargé des affaires européennes coordonne les administrations intérieures s'occupant des affaires européennes et soit notre interlocuteur unique. Je ne dis pas cela pour assurer votre carrière personnelle, car vous n'en avez sûrement pas besoin,...

M. Jacques Barrot, président de la commission des finances. Vu ses qualités personnelles !

M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne. ... encore que je serais ravi que vos qualités vous amènent à ce

poste. Mais tel n'est pas mon problème. L'organisation de l'Etat, en tout cas, est un problème suffisamment important pour que nous y pensions.

Une constatation : lorsque au mois de juillet dernier - c'était alors la fin de la session extraordinaire, il faisait chaud - nous abordions le plus en amont possible la question du budget communautaire, de nombreux collègues, sur tous les bancs, trouvaient que nous faisions de l'activisme. Je suis pourtant obligé de constater que le débat du 13 juillet a quelque peu facilité les choses et décané l'atmosphère.

Ne souriez pas, monsieur le président de la commission des finances, je ne vous visais pas particulièrement, mais peut-être un peu tout de même ! (*Sourires.*)

Une certitude - et j'en viens au fond du débat - jamais la Commission européenne ne s'adressera de recommandation visant à réduire le déficit du budget européen, car celui-ci, comme celui de nos collectivités locales, doit être équilibré en vertu de l'article 199 du Traité. Je ne reviendrai donc pas aujourd'hui sur la proposition de recommandations concernant les fameux déficits excessifs. Nous en reparlerons le 17 octobre prochain, et j'espère que vous serez présent, monsieur le ministre.

L'intérêt que manifestent non seulement l'Assemblée mais aussi sa délégation pour cette question budgétaire ne date pas de l'entrée en vigueur du traité sur l'Union européenne. En effet, depuis son origine - et je rends hommage à mes prédécesseurs - la délégation a systématiquement et régulièrement informé l'Assemblée de l'évolution de la procédure budgétaire communautaire. Dans le cadre de l'article 88-4 de la Constitution, elle continue de fournir dans le même esprit un éclairage sur les questions budgétaires européennes, mais ses travaux peuvent désormais servir de base à une proposition de résolution, c'est-à-dire, à terme, à un avis de notre assemblée à l'attention du Gouvernement.

Ainsi, en ce qui concerne le projet de budget pour 1995, la délégation s'est efforcée dans un premier temps de présenter les grandes lignes de l'avant-projet de la Commission européenne, concluant ensuite sur les rapports de M. Bernard Carayon et de M. Pierre Lellouche, que je remercie de leurs travaux, à l'opportunité du dépôt de deux propositions de résolution dans le cadre de l'article 88-4 de la Constitution. Si l'on voulait donner un sens à cette disposition constitutionnelle, il convenait que notre assemblée se prononce avant le 25 juillet, date à laquelle le Conseil devait statuer sur le projet de budget en première lecture.

La délégation avait agi de telle sorte que le délai d'un mois dont dispose la commission permanente saisie au fond d'une proposition de résolution permette l'adoption définitive d'une résolution avant la fin de la session de printemps. L'action conjuguée du Premier ministre et du président de l'Assemblée nationale a permis l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la session extraordinaire, ce dont nous nous sommes réjouis.

Le nouveau cadre résultant des déclarations du Premier ministre du 28 juin et de sa circulaire du 19 juillet dernier impose à notre assemblée d'agir avec diligence. En effet, la contrepartie de la réserve d'examen parlementaire que le Gouvernement s'autorise désormais résider dans un examen rapide des propositions d'actes communautaires qui sont transmises aux assemblées. Nous prenons, vous le savez, toutes dispositions pour qu'il en soit ainsi.

Je crois que nous avons atteint une organisation satisfaisante de nos travaux sur le budget européen. D'une part, nous examinons, en juin, l'avant-projet de la Commission européenne dans l'optique du conseil « bud-

gets » du mois de juillet ; d'autre part, nous pouvons aborder en octobre le projet de budget du Conseil en discutant l'article du projet de loi de finances qui évalue la contribution française.

Sur ce point, je souhaiterais que soit rapidement inscrite dans l'ordonnance du 2 janvier 1959 relative aux lois de finances la pratique que le Gouvernement veut bien observer depuis le projet de loi de finances pour 1993, répondant ainsi à une initiative parlementaire de notre ex-collègue M. Edmond Alphandéry. J'ai d'ailleurs déposé une proposition de loi organique qui reprend l'essentiel des acquis des précédentes discussions sur le rôle du Parlement français à l'égard du budget communautaire. Je relève cependant avec satisfaction que le document jaune portant sur les relations financières avec l'Union européenne a été remarquablement complété et qu'il nous a été enfin transmis dans un meilleur délai que les années précédentes et dans une meilleure rédaction.

Tous ces efforts d'information doivent être poursuivis. Qui se douterait ainsi que le projet de budget dissimulait une ligne de crédits, dotée de 8 millions d'écus, dont l'intitulé laisse songeur : « Rencontres transnationales entre représentants des salariés d'entreprises déployant leurs activités sur une base transfrontalière » ? Et que dire de ce programme « Media », doté de 32 millions d'écus, sur lequel on peut s'interroger au regard notamment du principe de subsidiarité ?

Le Conseil a, certes, entrepris de limiter ce type de dépenses inutiles ou infondées. Mais il ne fait aucun doute que cet effort doit être prolongé et intensifié au cours des exercices suivants. En effet, le budget communautaire, à la différence des budgets nationaux, et un peu à l'instar des budgets régionaux, est essentiellement un budget d'intervention. Il doit donc faire régulièrement l'objet de remises à plat et j'espère, monsieur le ministre, que la France continuera à inciter nos partenaires à aller en ce sens.

Je conclurai en évoquant la question de l'élargissement, qui pèse lourdement sur les contours définitifs du projet de budget pour 1995. Était-ce une raison pour ne pas s'en saisir très tôt ? Certainement pas, car il est probable que le budget ne deviendra définitif qu'en cours d'exercice avec l'adoption d'un budget rectificatif et supplémentaire et il aurait été peu efficace d'attendre plus longtemps pour nous prononcer.

Entre-temps, la Commission européenne a présenté des propositions de révision des perspectives financières pour prendre en compte les contributions nettes au budget communautaire que devraient apporter les quatre Etats candidats dès 1995. Ce texte important comporte une proposition de décision du Conseil et du Parlement européen. Dès lors, je souhaite qu'il nous soit transmis, étant donné qu'il entre manifestement dans le domaine législatif. Au demeurant, le Gouvernement nous a déjà transmis une proposition de même nature en septembre 1992. Il me paraît donc indispensable que notre assemblée puisse donner son avis sur un document d'une telle importance.

Je crois donc qu'en plan des procédures, grâce à vous, monsieur le ministre, nous avons, au cours des années précédentes, fait très sensiblement progresser le contrôle parlementaire sur une masse financière. Il reste maintenant à rendre ce contrôle plus concret. Les institutions communautaires ne sauraient, en effet, continuer à se soustraire à l'indispensable rigueur qu'elles souhaitent voir les Etats membres s'appliquer dans le cadre des mécanismes de l'Union économique et monétaire.

Aussi me paraîtrait-il très souhaitable que notre assemblée et ses commissions s'efforcent, à l'avenir, d'analyser le plus en amont possible le budget communautaire avec la vigilance et la compétence dont elles savent traditionnellement faire preuve pour l'examen du budget national.

La délégation, pour sa seule part mais avec toute sa place, ne manquera pas de leur en fournir l'occasion et les moyens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Jean-Claude Lefort, premier inscrit sur l'article 18.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, parmi les très nombreuses raisons qui devraient amener notre assemblée à s'honorer en repoussant ce « prélevement obligatoire » de 88 milliards de francs pour Bruxelles - ce que nous ferons pour notre part ! - je veux en souligner deux qui revêtent une acuité et une actualité particulièrement fortes.

La première de ces fortes raisons peut être caractérisée par cette formule dont personne ne peut sérieusement contester la véracité : plus d'Europe actuelle, plus de Maastricht c'est, au plan financier, plus de gabegies, plus de manipulations douteuses, plus de fraudes ! Je veux, ici, en retenir quelques exemples.

D'abord, les fraudes financières payées par le budget européen représentent de 10 à 15 p. 100 des sommes brassées à Bruxelles. Pour y faire face, la Commission a décidé l'embauche de cinquante contrôleurs pour toute l'Europe ! C'est dire si la fraude a de beaux jours devant elle !

Mais nous, pourquoi devrions-nous simplement constater cette situation ? Il nous faut réagir, sinon ce serait accepter la fraude !

Comme la situation dure et ne s'améliore pas, il faut envoyer un sérieux coup de semonce à ce monstueux ensemble technico-bureaucratique supranational de Bruxelles pour lui signifier impérativement que de l'ordre doit être remis dans ce maillage extraordinairement complexe de circuits financiers européens où toutes les fuites sont possibles. Il faut porter un coup d'arrêt à cette gabegie bruxelloise.

C'est pourquoi, en premier lieu, nous proposons de réduire de 10 p. 100 la contribution de la France au budget de l'Europe. Cela entraînerait une économie de neuf milliards de francs, une somme qui pourrait être utilement affectée ailleurs.

A cette fraude que nous ne cessons de signaler s'en ajoute une seconde, encore plus lourde : celle qui est liée au démantèlement de nos services du fait de l'ouverture des frontières. Résultat de cette situation, la fraude fiscale se développe à un rythme effrayant. Elle porte sur la TVA. Elle résulte à la fois d'importations non déclarées et d'exportations fictives.

Le ministère du budget évalue à trente milliards de francs au minimum le montant de la fraude fiscale que notre pays supporte. Pourquoi donc, là encore, nous faudrait-il accepter sans réagir cette amputation de nos finances publiques due à des fraudes fiscales permises par l'Europe actuelle ? J'attire d'autant plus votre attention sur ce point que c'est chaque année que ces trente milliards au minimum nous sont volés par l'Europe.

Trente milliards, ce n'est pas rien ! En effet, la seule mise en cause de cette fraude fiscale serait beaucoup plus efficace en termes de ressources financières, que les privatisations. Elle permettrait chaque année de réduire d'autant notre déficit sans privatiser les entreprises publiques.

Je rappelle que, selon les estimations gouvernementales, les privatisations - y compris celle, intégrale, de Renault - rapporteront cette année cinquante-cinq milliards au maximum et pour une seule fois ! En deux ans, grâce à la mise en cause de ces trente milliards de francs volés par l'Europe, le Gouvernement récupérerait déjà plus que ce qui est attendu cette année et en trois ans, autant que l'ensemble des privatisations envisagées. Et cela ne s'arrêterait pas !

Sans privatiser ni brader son patrimoine, la France peut donc avoir plus d'argent, d'autant qu'une autre mesure est possible. J'y reviendrai.

S'opposer aux fraudes fiscales est pour nous un devoir. Il faudrait donc, en bonne logique, réduire de trente milliards notre participation au budget européen afin de récupérer ce qui nous est dû mais qui nous échappe à cause de cette Europe.

Voilà deux propositions s'attaquant à la fraude, que nous ne pouvons ni tolérer ni accepter, qui permettraient à notre pays de récupérer trente-neuf milliards de francs.

J'attête là, mais je pourrais aller plus loin encore pour souligner combien la participation de la France à ce budget pose question.

Je pourrais, par exemple, évoquer le fait que la France n'a pas à alimenter à hauteur de 600 millions de francs une ligne budgétaire pour la politique européenne de sécurité commune dont le financement est du seul ressort des Etats ; évoquer, aussi, la montée en flèche des crédits affectés à la formation professionnelle dont on ne sait pas d'ailleurs où ils vont aller, à l'instar du scandale des sommes consacrées à ce fonds en France même ! Je pourrais aussi évoquer le fait qu'une bonne partie de l'argent qu'on reçoit de Bruxelles sert à payer la destruction de nos productions agricoles. Le budget européen est consacré pour plus de 50 p. 100 à l'agriculture. Mais en trois ans, on compte 120 000 exploitants français en moins tandis que les jachères se sont multipliées par huit dans notre pays, pour atteindre près de 2 millions d'hectares !

Je pourrais évoquer le fait que la France paie de quatre à cinq milliards de francs à la place de la Grande-Bretagne, compte tenu que cette dernière a obtenu un allègement de vingt-cinq à trente milliards de francs de sa contribution au budget européen, allègement supporté par les autres.

Je pourrais évoquer le fait que la Commission, que préside Jacques Delors, dispose de quatorze milliards de francs utilisables à sa guise sous couvert d'humanitaire. Tout cela est parfaitement insupportable. Il nous faut dire stop à la fraude, à la gabegie, à l'opacité de l'Europe actuelle, stop au projet d'impôt européen qui serait encore moins contrôlable et qui ajouterait de la gabegie à la gabegie.

Il est question que notre assemblée soit appelée prochainement à se prononcer sur une loi organique visant à ce que le Parlement non pas « évalue » mais « fixe » la participation financière de la France à l'Europe. Mais quand donc cela viendra-t-il en discussion ? Sans attendre, je vous propose d'envoyer un signal fort et net à Bruxelles et à Paris, solidaire. C'est le sens de notre amendement tendant à réduire la participation de la France au budget européen. Le voter serait un acte de salubrité, mais aussi un avertissement pour l'avenir.

En effet, et c'est notre second grand motif majeur de refuser de voter ce budget, avec cette Europe-là, l'avenir sera encore pire pour notre peuple et notre pays. L'affaire de la recommandation de la Commission de Bruxelles, présidée par Jacques Delors et soutenue par le gouvernement d'Edouard Balladur, en est une illustration significative.

Ce document a provoqué un tollé en France. C'est légitime, eu égard au mépris total qu'il manifeste à l'endroit de notre assemblée et à l'injonction qu'il adresse à notre pays, à la manière du FMI vis-à-vis des pays sous-développés !

Mais ce tollé serait beaucoup plus convaincant et utile s'il ne s'arrêtait pas à la seule question de forme, pour importante qu'elle soit. Car ce document, comme il a été dit, découle directement du traité de Maastricht et de la politique de convergence budgétaire qu'il préconise à marche forcée. Un plan quinquennal a été adopté ici-même, dans ce but, par ceux-là mêmes, qui protestent aujourd'hui.

En vérité, le débat entre « pro » et anti-Maastricht n'est pas clos. Il est loin de l'être, et il ne faut pas qu'il le soit. Car cette construction fédéraliste de l'Europe ne peut que faire reculer de manière encore plus significative la liberté de la France, sa souveraineté. On ne peut baisier avec cette question majeure en ne mettant en cause que les effets. Il faut s'en prendre au fond. Celui-ci est clair, car cette « circulaire » précise où la Commission de Bruxelles nous ordonne de tailler pour réduire les déficits publics, à savoir, une fois de plus, dans les dépenses sociales.

Mais ce n'est pas le social qui est la cause du déficit budgétaire. Ce dernier provient essentiellement - pour 200 milliards sur 274 milliards - du remboursement des emprunts contractés par l'Etat à un taux excessif de 8 ou 9 p. 100. Dès l'année prochaine, ce ne sont plus 200 milliards, mais 250 milliards que l'Etat devra emprunter pour la dette. S'il décidait un emprunt obligatoire à 4 p. 100 pour la régler, il réduirait d'environ cinquante milliards par an le montant des frais financiers à rembourser. Je rappelle que c'est possible, car les compagnies d'assurances ont un chiffre d'affaires qui s'élève à 825 milliards de francs par an.

Si cette politique était mise en œuvre, le budget pour 1995 ne présenterait pas 274 milliards de déficit, mais environ 224 milliards.

Tout cela pour dire que la réduction du déficit budgétaire - qui est nécessaire, indépendamment de Maastricht - peut et doit s'obtenir en s'attaquant à la cause et non pas, une nouvelle fois, être un prétexte pour Bruxelles et Paris afin de sabrer dans le social et donc frapper l'emploi.

Décidément, Maastricht est un traité antipopulaire, je veux dire à l'opposé de l'intérêt général. Il ne soutient et ne protège qu'une chose : l'argent-roi. C'est pourquoi il faut le remettre en cause.

La conférence intergouvernementale qui s'annonce doit être l'occasion d'un rassemblement de tous les efforts en ce sens. Il s'agit là, je le souligne, d'un aspect politique majeur qui concerne toutes celles et tous ceux qui proclament vouloir une autre politique pour la France. Car, sans remise en cause de ce traité qui enserre notre pays chaque jour davantage, aucun changement n'est possible ou concevable. Dire ou affirmer le contraire, c'est tout simplement mentir !

Le cœur de ce traité qu'il convient de mettre en cause, c'est cette affirmation de principe selon laquelle il faut une économie de marché ouverte où la concurrence est libre. Cette conception fait reculer la France et notre

société de plus d'un demi-siècle. Elle provoque des dégâts humains et sociaux énormes. C'est une conception bien plus progressiste qui, en effet, a été affirmée et mise en œuvre avec succès à la Libération. Ce principe contenu dans le programme du Comité national de la Résistance visait « à promouvoir une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général ». Cette idée figure d'ailleurs dans le préambule de la Constitution de 1946. C'est pourquoi au lieu du principe inclus dans le traité de Maastricht dont je viens de parler nous proposons cet autre principe : l'économie doit être subordonnée à l'intérêt des êtres humains, à l'intérêt général et non plus à l'argent-roi.

En vérité, Maastricht est dépassé ! Il nous faut sans attendre préparer l'avenir, un autre avenir que celui promis par Maastricht qui ne débouche que sur une impasse pour la France et pour l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Carayon.

M. Julien Dray. Je demande la parole pour un rappel au règlement, monsieur le président !

M. le président. Excusez-moi, monsieur Carayon.

Rappels au règlement

M. le président. La parole est à M. Julien Dray, pour un rappel au règlement.

M. Julien Dray. Mon rappel au règlement est fondé sur l'article 58.

Nous avons demandé depuis plusieurs heures des explications au Gouvernement sur les déclarations de Mme le ministre Michaux-Chevry. Nous ne voulons pas que cela en reste là. Le Gouvernement, pour l'instant, est solidaire de ces déclarations. Mme Michaux-Chevry engage donc tout le Gouvernement, en particulier le Premier ministre. Nous ne pouvons pas l'accepter, surtout dans la situation actuelle, s'agissant d'une manifestation de solidarité à l'endroit d'un député qui a été condamné pour corruption et enrichissement personnel. Il ne peut pas y avoir deux positions, l'une exprimée devant les télévisions, en annonçant qu'on veut moraliser la vie politique, l'autre débouchant sur une solidarité avec ceux qui sont condamnés pour les raisons que j'ai dites par la justice de notre pays.

M. Louis Mexandeau. Très bien !

M. Julien Dray. Voilà pourquoi, monsieur le président, en l'absence, pour l'instant, de réponse du Gouvernement, je vous demande une suspension de séance d'une demi-heure pour réunir mon groupe afin de décider de ce que nous allons faire.

M. Charles de Courson et M. André Fanton. M. Carayon avait la parole !

M. le président. Monsieur Dray, vous paraissez ignorer que vous n'avez pas qualité pour demander une suspension de séance.

M. Germain Gengenwin. Et voilà !

M. Didier Migaud. Je demande la parole pour un rappel au règlement, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Didier Migaud, pour un rappel au règlement.

M. Didier Migaud. Je m'appuie sur l'article 58, alinéa 1.

Ce qui se passe depuis quelques heures est grave et, je crois, sans précédent. Un membre du Gouvernement a exprimé son soutien à un ancien élu qui vient d'être

condamné de manière définitive pour corruption. Le fait que le ministre chargé des relations avec l'Assemblée nationale ou bien le Premier ministre ne réagissent pas...

M. Pascal Clément, *ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale*. J'ai réagi !

M. Didier Migaud. ... à l'expression de cette solidarité...

M. Louis Mexandeau. Est scandaleux !

M. Didier Migaud. ... est extrêmement grave. C'est pourquoi, monsieur le président, nous vous demandons solennellement de saisir le Bureau de l'Assemblée nationale car, nous le savons, notre président est sensible à l'image des élus et il ne voudrait pas qu'elle soit d'avantage ternie par des déclarations ou des affaires.

M. Adrien Zeller. Vous avez la mémoire courte !

M. Didier Migaud. Comment le Premier ministre peut-il être crédible à partir du moment où il laisse réagir un ministre exprimer sa solidarité vis-à-vis d'un élu condamné pour corruption ?

Oui, l'événement est sans précédent et si nous insistons cet après-midi, ce n'est pas du tout par volonté de faire d'obstruction systématique (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. André Fanton. Allons, allons !

M. Didier Migaud. D'ailleurs, nous serons présents jusqu'au bout de la discussion pour défendre nos amendements, estimant que le projet de budget est injuste, antisocial et, de plus, parfaitement truqué. Nous aurons toute notre place dans la discussion. Mais, en ce moment, nous sommes dans une situation grave. M. Clément, qui s'est exprimé à deux reprises, a refusé de désavouer Mme Michaux-Chevry. Cela veut dire tout simplement qu'il en est solidaire.

Donc, je vous demande solennellement à nouveau, monsieur le président, une suspension de séance pour que nous réunissions notre groupe...

M. Germain Gengenwin. On vote !

M. Didier Migaud. ... et que vous puissiez interroger la présidence sur le délai, qui devrait être le plus court possible, dans lequel sera convoqué le bureau. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vais sur-le-champ prévenir M. le président de l'Assemblée nationale. Mais j'avais donné la parole à M. Carayon. Je la lui laisse, et je verrai ce que je dois faire après qu'il se sera exprimé. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Reprise de la discussion

M. le président. Monsieur Carayon, vous avez la parole.

M. Bernard Carayon. En examinant, dès le 31 mai dernier, l'avant-projet de budget des Communautés pour 1995, la délégation, pour l'Union européenne a permis à notre assemblée de jouer pleinement son rôle à l'égard de cet acte essentiel de la vie des Communautés. En effet, l'an passé, la première application de l'article 88-4 de la Constitution au budget communautaire avait, pour le moins, laissé à désirer ; elle avait été marquée par des omissions et, surtout, par des retards qui nous avaient empêchés de nous prononcer en temps utile, c'est-à-dire avant l'examen de l'avant-projet par le Conseil.

Cette année, au contraire, le Gouvernement nous a rapidement transmis les documents budgétaires et j'ai pu déposer, au nom de la délégation, une proposition de résolution dès le 31 mai. Je me félicite donc que notre assemblée ait pu, *in fine*, se prononcer solennellement en séance publique, le 13 juillet dernier, grâce à l'action conjuguée du Premier ministre et de son président.

Nous examinons aujourd'hui, dans le cadre du projet de loi de finances pour 1995, les conséquences du budget communautaire sur notre contribution. A cet égard, il me semble indispensable que cette pratique qui ne se fonde que sur la bonne volonté manifestée par le Gouvernement soit inscrite, comme l'a dit tout à l'heure le président de la délégation, dans un texte, et que la procédure de révision de l'ordonnance du 2 janvier 1959 déjà engagée en ce sens soit menée à son terme. Le président Robert Pandraud a eu raison, encore une fois, d'appeler l'attention du Gouvernement sur ce point en déposant une proposition de loi organique dont l'adoption pourrait être rapidement acquise.

La délégation a également souhaité, sur proposition de notre collègue Charles Josselin, que soit enfin mise en œuvre la suggestion de la Cour des comptes tendant à ce que la contribution française n'apparaisse plus dans la loi de finances comme un prélèvement sur recettes, mais comme une dépense.

M. Charles de Courson. Très bien !

M. Bernard Carayon. Je souhaiterais savoir quelle suite le Gouvernement entend donner à cette proposition.

Contrairement à ce qui a été dit ici ou là, ces deux débats en séance publique ne font pas double emploi. Je veux bien comprendre que certains aient été fort marries d'exercer toutes les attributions liées à l'exercice de leur mandat parlementaire jusqu'à cet après-midi du 13 juillet, mais je crois que nous devrions pouvoir nous élever au-dessus de ces considérations de calendrier. En effet, pour la première fois, le Gouvernement a pu se rendre au conseil « budgets » du 25 juillet avec une résolution de l'Assemblée nationale adoptée en temps utile et vous n'étiez pas le dernier, monsieur le ministre, à vous en féliciter.

C'est bien l'esprit de l'article 88-4 de la Constitution que d'associer au plus tôt le Parlement français au processus de décision communautaire. La Commission présente son avant-projet au mois d'avril et le Conseil l'examine à la fin du mois de juillet, établissant ainsi un projet de budget en première lecture. Mais la terminologie communautaire ne doit pas nous abuser : ce « projet » a un caractère presque définitif, comme l'a excellemment fait observer la commission des finances du Sénat. Fort logiquement, elle a décidé de ne pas donner de suite à une série de propositions de résolution déposées au début du mois de juillet par quatre sénateurs.

De toute façon, il eût été regrettable, pour ne pas dire absurde, que notre Assemblée tente de faire l'économie du débat du 13 juillet. En effet, le Gouvernement avait tout mis en œuvre pour nous transmettre dans les meilleurs délais les documents, la délégation avait fait diligence pour permettre aux commissions permanentes de les examiner et deux propositions de résolution étaient inscrites à l'ordre du jour de la session extraordinaire.

On pourra, certes, m'objecter que l'Assemblée se prononcera au début du mois prochain sur les crédits du ministère délégué aux affaires européennes dans le cadre de l'examen de la seconde partie du projet de loi de finances. Ce troisième débat en séance publique nous donnera l'occasion, comme de coutume, d'évoquer

l'ensemble des politiques communautaires et même les questions européennes dépassant le champ de l'Union, et non pas seulement les finances communautaires.

J'observe au demeurant que rien ne s'opposerait à ce que nous nous prononcions au moyen d'une nouvelle résolution, au besoin en séance publique, si l'évolution de la procédure budgétaire européenne nous paraissait le justifier. Je crois enfin que notre assemblée a trop longtemps déploré sa mise à l'écart des processus de décision européenne, particulièrement dans le domaine budgétaire, pour pouvoir renoncer aujourd'hui aux occasions qui lui sont offertes d'assurer efficacement son contrôle.

J'observerai à cet égard que si les commissions des finances et de la défense, sur les rapports de nos collègues MM. Philippe Auberger, Adrien Zeller et René Galy-Dejean, ont éclairé notre Assemblée de leurs compétences respectives, le silence des autres commissions permanentes ne laisse pas de surprendre. Je rappellerai seulement que les versements du FEOGA dans notre pays dépassent désormais de plus de 25 p. 100 le budget de notre ministère de l'agriculture...

M. Adrien Zeller. Très juste !

M. Bernard Carayon. ... et que les fonds structurels apportent chaque année une contribution à nos actions sociales de l'ordre de dix milliards de francs.

Cela étant, je me propose aujourd'hui de vous présenter brièvement les résultats du conseil « budgets » du 25 juillet dernier avant d'essayer d'identifier les difficultés qui pourraient entraver cette année la fin de la procédure budgétaire.

Un examen rapide pourrait laisser croire que le conseil « budgets » n'a servi à rien : il n'a réduit que de 0,6 p. 100 les crédits proposés par la Commission et a maintenu intégralement le financement de la politique agricole commune et des fonds structurels. S'il a donc laissé intacts plus de 80 p. 100 de l'avant-projet, il n'en a pas moins exercé un contrôle très strict sur les politiques internes et les actions extérieures, à l'invitation de notre pays, auquel se sont souvent ralliés l'Allemagne, le Royaume-Uni ou les Pays-Bas.

Ainsi, les politiques internes sont globalement réduites de 5,3 p. 100. Mais le Conseil n'a pas procédé aveuglément, privilégiant par exemple les programmes d'éducation plutôt que « les rencontres transnationales entre représentants des salariés d'entreprises déployant leurs activités sur une base transfrontalière ». Le « saupoudrage » de crédits que la délégation a toujours déploré, non sans raisons, a donc été quelque peu limité.

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. Bernard Carayon. En ce qui concerne les actions extérieures, en augmentation de 15 p. 100 par rapport à 1994, le Conseil a mis l'accent sur l'aide aux pays de l'Est, loin devant les autres régions, que ce soit l'Amérique latine, l'Asie ou la Méditerranée.

Le projet de budget établi par le Conseil n'est sans doute pas entièrement satisfaisant, mais il révèle une attitude positive des Etats membres, encouragée par la France, consistant, d'une part, à identifier clairement des priorités et, d'autre part, à combattre les dépenses manifestement inutiles ou infondées.

Dans ces conditions, le Gouvernement évalue notre contribution pour 1995 à 88 milliards de francs, contre 90,8 milliards cette année. Cette tendance positive résulte de l'évolution favorable du franc par rapport aux autres devises, mais également d'une diminution, en termes absolus, de notre contribution exprimée en écus. Dès lors, le chiffre de 88 milliards retenu par le Gouverne-

ment paraît réaliste, car il permet de tenir compte des aléas de la procédure budgétaire européenne, c'est-à-dire principalement des revendications du Parlement européen.

Au premier rang des incertitudes qui pèsent sur ce budget, vient, en effet, l'attitude du Parlement européen dans six domaines.

Premièrement, l'élargissement de l'Union devrait venir soulager le budget communautaire, car les quatre Etats candidats seront globalement contributeurs nets dès 1995. Toutefois, le Parlement européen pourrait venir troubler ce scénario : en effet, il faudra, le moment venu, réviser les perspectives financières pour prendre en compte les conséquences de l'élargissement. Or le Parlement européen bénéficie d'un droit de veto sur cette révision, qui lui permet d'exercer une pression à la hausse sur les perspectives financières qu'il avait été contraint d'accepter en 1992.

Deuxièmement, la décision relative aux ressources propres, qui doit permettre de relever le plafond de 1,2 p. 100 à 1,21 p. 100 du PNB, conformément aux décisions prises par le Conseil d'Edimbourg en 1992, est bloquée par un veto de l'Italie, qui lie la question au règlement de son problème de quotas laitiers. Or le Parlement européen, qui ne dispose d'aucune compétence en matière de ressources propres, voit dans ce blocage une excellente occasion de manifester sa mauvaise humeur. Il pourrait donc refuser d'adopter le budget sous un plafond de 1,2 p. 100 ou, plus probablement, réduire les versements à l'Italie du montant correspondant à l'augmentation attendue du plafond des ressources, soit 600 millions d'écus.

Troisièmement, le financement de la politique agricole commune est sans cesse contesté plus ou moins insidieusement par le Parlement européen, qui ne peut rien à l'égard de cette masse de dépenses obligatoires sur laquelle le Conseil a le dernier mot. Cependant, par le biais des procédures de concertation prévues par le nouvel accord institutionnel, il donne de la voix contre la PAC. On aimerait bien le voir montrer autant d'enthousiasme dans la rigueur lorsqu'il examine les politiques internes et les actions extérieures !

Quatrièmement, le financement des dépenses opérationnelles de la PESC, la politique étrangère et de sécurité commune, sur lequel notre excellent collègue M. Pierre Lellouche avait appelé l'attention de notre assemblée, continue de soulever des interrogations. Dans sa résolution du 13 juillet dernier, notre assemblée avait demandé une stricte application de l'article J11 du traité, c'est-à-dire un financement essentiellement intergouvernemental de la PESC. Pour 1995, la France, bien que soutenue par le Royaume-Uni, n'a pu s'opposer à l'inscription de 50 millions d'écus au chapitre des actions extérieures, mais l'avenir contraindra sans doute de recourir à un financement intergouvernemental, le budget communautaire ne pouvant suffire aux besoins de la PESC, à moins d'exiger, comme le fait le Parlement européen, une nouvelle augmentation des dépenses communautaires.

Cinquièmement, le rôle de Strasbourg comme capitale européenne pourrait être à nouveau l'objet de débats lors de l'examen du budget, car le rapporteur de la commission des budgets du Parlement européen, le travailliste M. Wynn, n'a pas apprécié que les décisions du Conseil européen s'appliquent normalement et que le Parlement européen ait choisi de tenir douze sessions à Strasbourg en 1995. Il compte donc évoquer cette question lors du

débat budgétaire et il conviendra que le Gouvernement poursuive avec détermination et vigilance la défense de nos intérêts dans ce dossier.

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. Bernard Carayon. Je note cependant avec satisfaction que, dans une lettre datée du 14 septembre et adressée à l'ensemble des membres de l'Assemblée de Strasbourg, son président, M. Klaus Haensch, constate : « Les périodes de session tenues à Bruxelles n'ont pas été un succès dans le passé, il faut le reconnaître franchement. » Je crois que cette observation fait définitivement litte des prétendus arguments avancés contre Strasbourg.

Sixièmement, enfin, comme à l'accoutumée, le Parlement européen ne manquera pas d'exercer une pression à la hausse sur les dépenses, saturant les plafonds qui lui sont accordés et usant largement de ses droits à l'égard des dépenses non obligatoires.

M. André Fanton. Eh oui !

M. Bernard Carayon. Tels sont les principaux éléments qui devraient marquer la fin de la procédure budgétaire communautaire pour 1995. Nous vous faisons confiance, monsieur le ministre, pour continuer de défendre au sein du Conseil l'indispensable rigueur qui doit prévaloir dans l'établissement du budget européen, comme naturellement dans celui des budgets nationaux. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La réponse à la question soulevée à différentes reprises et qui a fait l'objet de demandes de suspension de séance relève de la responsabilité du Gouvernement. J'ai, comme il se doit, fait prévenir M. le président de l'Assemblée nationale, seul habilité à convoquer le bureau.

Je vais suspendre la séance quelques minutes.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures cinq, est reprise à dix-huit heures quinze, sous la présidence de M. Eric Raoult.)

PRÉSIDENTE DE M. ÉRIC RAOULT, vice-président

Rappels au règlement

M. le président. La séance est reprise.

M. Louis Mexandeau. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Sur quel article le fondez-vous ?

M. Louis Mexandeau. Sur l'article 58, alinéa 1.

M. le président. La parole est à M. Louis Mexandeau, pour un rappel au règlement.

M. Louis Mexandeau. Mes chers collègues, hier, mercredi 12 octobre 1994, aurait pu être à marquer d'une pierre blanche, puisque ce jour avait été choisi par le Premier ministre, d'une part, par le président de notre assemblée, d'autre part, pour organiser une réunion d'étude sur les procédures et les organismes à mettre en place afin de lutter efficacement contre la corruption. Une telle démarche était parfaitement compréhensible dans la période actuelle.

M. Gilbert Gantier. A Angoulême, par exemple ?

M. Louis Mexandeau. Certes, je sais qu'un événement a quelque peu éclipsé ces réunions, mais il était sans doute indépendant de la volonté de ceux qui les avaient organisées.

En revanche, nous sommes aujourd'hui préoccupés par une attitude qui procède du libre choix d'un membre du Gouvernement.

Ce ministre, Mme Michaux-Chevry, face au premier cas de corruption caractérisée confirmé par les tribunaux...

M. le président. Monsieur Mexandeau, ce sujet a été abordé à plusieurs reprises.

Il ne s'agit donc pas d'un rappel au règlement. Je vous retire la parole.

M. Louis Mexandeau. Je demande une suspension de séance avec vote monsieur le président.

M. le président. Avez-vous une délégation de votre président de groupe ?

M. Louis Mexandeau. M. Migaud va...

M. le président. Je suis désolé, monsieur Mexandeau, vous n'avez pas à donner la parole à votre collègue Didier Migaud.

La parole est à M. Ernest Moutoussamy, pour un rappel au règlement.

M. Ernest Moutoussamy. Monsieur le président, mon rappel au règlement est fondé sur l'article 58, alinéas 1 et 3.

La déclaration de soutien faite par Mme Lucette Michaux-Chevry à un parlementaire condamné définitivement pour corruption à trois ans de prison avec sursis, 200 000 francs d'amende et cinq ans de privation des droits civiques et politiques a jeté l'émoi dans l'opinion guadeloupéenne.

Dans le contexte actuel...

M. le président. Monsieur Moutoussamy, je vais vous laisser encore quelques secondes pour terminer votre intervention qui n'est pas un rappel au règlement dans la mesure où, comme M. Mexandeau, vous évoquez un sujet qui l'a déjà été.

Je vous rappelle les termes de l'alinéa 1 de l'article 58 du règlement : « Les rappels au règlement et les demandes touchant au déroulement de la séance ont toujours priorité sur la question principale ; ils en suspendent la discussion. La parole est accordée à tout député qui la demande à cet effet soit sur-le-champ, soit si un orateur a la parole, à la fin de son intervention. »

Je vous rappelle que mon prédécesseur à ce fauteuil, le président Hage, a accordé une suspension d'une demi-heure à l'ouverture de la séance, à la demande du groupe socialiste, une autre de dix minutes après l'intervention du ministre, toujours à la demande du groupe socialiste, une autre de cinq minutes demandée par le groupe communiste, et une de cinq minutes après l'intervention de M. Carayon, à la demande du groupe socialiste.

Si les députés de la majorité ne demandent pas de suspension de séance tout à l'heure, nous en reviendrons au débat.

Veuillez conclure, monsieur Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Merci, monsieur le président.

Je disais donc que, dans le contexte actuel, un membre du Gouvernement ne peut pas témoigner sa solidarité à un condamné pour corruption sans discréditer tout le

Gouvernement. Il y a donc nécessité pour le chef du Gouvernement de s'expliquer sur cette importante question car on ne peut pas, ici, vouloir œuvrer contre la corruption - cela a été le cas ce matin - et, là-bas sous les tropiques, se déclarer solidaire de la corruption. Il y a là une sorte de cacophonie qui porte préjudice à la sincérité des uns et des autres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est, pour quelques instant, à M. Julien Dray, pour - je le pense - un rappel au règlement fondé sur l'article 58, alinéa 1.

Nous en reviendrons ensuite à l'article 18.

M. Julien Dray. Monsieur le président, il s'agit effectivement d'un rappel au règlement fondé sur l'article 58, alinéa 1, et sur la lecture que vous avez bien voulu nous en faire.

Cet alinéa précise que « les rappels au règlement et les demandes touchant au déroulement de la séance ont toujours priorité sur la question principale ; ils en suspendent la discussion ».

Il s'agit bien d'un problème touchant au déroulement de la séance.

Monsieur le président, nous sommes dans une discussion extrêmement importante et nous ne la fuyons pas ; nous avons même intérêt à la poursuivre parce qu'elle met en évidence les difficultés de la majorité à présenter son budget. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Cette discussion très sérieuse est celle du budget que présente le Gouvernement, auquel nous accordons un certain crédit puisque c'est le gouvernement de notre pays. Or voilà que, au cours de cette discussion, un membre du Gouvernement vient en tant que tel, et non pas à titre amical, engageant par là même tout le Gouvernement, apporter son soutien à un membre de l'Assemblée nationale qui vient d'être condamné pour corruption. C'est donc bien le déroulement de la séance, le déroulement de cette discussion qui se trouve hypothéqué par les déclarations d'un membre du Gouvernement.

M. Bernard Carayon. C'est complètement faux ! Cela n'a pas de sens !

M. Hervé Gaymard. N'importe quoi !

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Dray.

M. Julien Dray. Je vais conclure, monsieur le président, mais vous me permettez de finir ma démonstration.

M. le président. Il ne s'agit pas d'une démonstration, mais d'un rappel au règlement !

M. Julien Dray. D'un rappel au règlement qui permet une démonstration.

M. Adrien Zeller. C'est cela, l'abus !

M. André Fanton. Il a fini, monsieur le président !

M. François Rochebloine. Coupez !

M. le président. Vous avez terminé ?

M. Julien Dray. Non, j'attends simplement que mes collègues me laissent finir ma démonstration et je crois qu'ils y ont intérêt. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mes chers collègues, j'ai été député de la majorité et je me souviens que...

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Dray !

M. Julien Dray. ... pendant des semaines entières, l'opposition, y compris l'actuel ministre chargé des relations avec l'Assemblée nationale, menait son combat politique

en toute légitimité. Je voudrais que vous ayez le même comportement que nous avons eu quand nous étions la majorité. Pendant des jours et des semaines, nous avons laissé M. Clément mener son combat.

M. le président. Monsieur Dray, veuillez conclure.

M. Julien Dray. Mon rappel au règlement, monsieur le président, porte sur le déroulement de la séance et sur la question que nous posons : quel crédit pouvons-nous accorder dans cette discussion au Gouvernement qui vient de commettre une faute et se refuse à désavouer un ministre qui se porte solidaire d'un député condamné pour corruption ?

Nous demandons donc un vote sur la suspension de séance, en application de l'alinéa 3 de l'article 58 du règlement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. Monsieur Dray, organiser un vote sur une suspension de séance est quelque peu aléatoire.

M. Julien Dray. C'est l'article 58, alinéa 3 !

M. le président. Je vais répondre à la demande de rappel au règlement de M. Migaud, même si elle contredit quelque peu votre demande de vote.

La parole est à M. Didier Migaud, pour un bref rappel au règlement.

M. Didier Migaud. Monsieur le président, le groupe socialiste demande un scrutin public sur la demande de suspension de séance.

M. le président. Avez-vous la délégation de vote de votre président de groupe ?

M. Didier Migaud. Oui, monsieur le président.

M. le président. Vous souhaitez une suspension de séance de quelques minutes ?

M. Didier Migaud. Je vous demande un scrutin public sur la demande de suspension qui a été formulée à l'instant.

M. André Fanton. Pourquoi ? Une suspension vous donnerait satisfaction !

Demande de suspension de séance

M. le président. Sur la demande de suspension de séance présentée par M. Julien Dray, je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

M. le président. Chers collègues, je vous prie de bien vouloir regagner vos places.

Je vais maintenant mettre aux voix la demande de suspension de séance présentée par M. Julien Dray.

Je vous invite à activer votre boîtier de vote en appuyant sur le plot vert.

M. le président. Le vote est personnel, chacun ne doit exprimer son vote que pour lui-même et, le cas échéant, pour son délégant, les boîtiers ayant été couplés à cet effet.

Le scrutin est ouvert.

M. le président. Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	26
Nombre de suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14
Pour l'adoption	7
Contre	19

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

(*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Augustin Bonrepaux. Ça n'a pas marché !

M. le président. Cher collègue, je vous demande de respecter un minimum de dignité que doivent avoir nos débats !

M. Jacques Barrot, président de la commission. Très bien !

Reprise de la discussion

M. le président. Pour la suite de la discussion de l'article 18, la parole est à M. Charles Josselin, pour dix minutes.

M. Charles Josselin. Qu'il doit être dur de légiférer en Italie !

Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'Europe demeure un sujet difficile et il est regrettable que trop peu de parlementaires aient profité de l'information - oserais-je dire de la formation ? - que votre intervention aurait pu leur apporter sur ces questions budgétaires qui ne sont pas les plus faciles, tant il est vrai que les procédures communautaires sont très distinctes des nôtres.

J'observe - et le regrette à nouveau - que l'Europe continue de ne pas faire recette lorsqu'il en est question dans cette enceinte. Il est vrai que les parlementaires de la majorité peuvent compter sur la vigilance du président de l'Assemblée...

M. André Fanton. Heureusement !

M. Charles Josselin. ... et sur les légionnaires réunis au sein de la délégation pour l'union européenne.

Le président - je le regrette - anticipe très largement sur un débat institutionnel qui n'a pas eu lieu au sein de cette assemblée et va, en tant que président de celle-ci, dire à Strasbourg ou ailleurs la manière dont il voit l'Europe de demain...

M. André Fanton. C'est son droit !

M. Charles Josselin. ... une Europe qui, de toute évidence, n'est pas celle que le traité de Maastricht a définie - au moins pour l'instant - par un référendum, cher aux gaullistes.

Quand j'entends le président de l'Assemblée nationale évoquer l'élargissement de l'Europe à la Russie et aux Républiques qui lui sont proches et dire qu'un jour viendra où le Conseil de l'Europe et l'Union européenne en arriveront à se joindre et à se confondre, je me dis que cette Europe-là n'est pas celle que les Français ont choisie en adoptant le traité de Maastricht. Il me paraît un peu grave que le président de cette assemblée - je prends à témoin ceux qui l'ont élu - laisse aller...

M. André Fanton. Et ils en sont satisfaits !

M. Bernard Carayon. La parole est libre !

M. Charles Josselin. ... laisse aller sa volonté d'un nouveau tour, alors même que nous n'en sommes qu'à la phase de préparation du débat institutionnel prévu pour 1996.

M. André Fanton. Il a tout de même le droit à la parole !

M. Charles Josselin. Non,...

M. André Fanton. C'est extraordinaire !

M. Charles Josselin. ... quand il s'agit de dire en notre nom comment l'Europe doit être faite ! Nous ne lui avons pas donné mandat pour déformer à ce point...

M. André Fanton. Ce n'est pas vrai !

M. Charles Josselin. ... ce que veut cette majorité. Ou bien organisons un débat suivi d'un vote sur ce qu'est l'Europe pour nous !

M. André Fanton. Pour vous, peut-être !

M. Charles Josselin. La majorité fait confiance à son président. Elle peut aussi faire confiance à une délégation à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir et dont je mesure le travail accompli, mais qui - il faut tout de même le reconnaître - est revenue à ce qu'elle était à ses débuts, en 1979, d'abord un lieu de surveillance, oserai-je dire de « flicage » du Parlement européen. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Myard. S'il n'y avait pas de brigands, il n'y aurait pas de flics !

M. Charles Josselin. Je n'oublie pas qu'elle fut créée au moment même où la décision a été prise d'élire au suffrage universel le Parlement européen. J'ai fait partie de celui-ci...

M. André Fanton. Vous n'êtes pas le seul !

M. Charles Josselin. ... et je considère que la diabolisation dont il est l'objet dans cette enceinte est dangereuse pour lui peut-être, pour nous assurément, en tous cas pour l'idée que les autres se font de la France et de la manière dont elle gère la grande question européenne.

M. Jean-Claude Lefort. Quel rapport avec le budget ?

M. Charles Josselin. J'observe que la paranoïa, très apparente, est en train de dériver presque jusqu'au masochisme. J'en veux pour preuve un signe clinique évident : la recommandation faite par la Commission à propos des déficits publics était adressée non aux Parlements, mais aux Gouvernements. Eh bien ! Nous avons fait comme si elle était pour nous...

M. André Fanton. Et alors ? Qui vote le budget, monsieur Josselin ?

M. Charles Josselin. ... tant il est vrai qu'il faut que l'Europe nous fasse mal !

M. Bernard Carayon. Elle nous coûte cher !

M. Charles Josselin. C'est étrange !

M. André Fanton. C'est votre conception de la démocratie qui est étrange ! Ce n'est pas le Gouvernement, mais le Parlement qui vote le budget !

M. Charles Josselin. Je voudrais vous mettre en garde contre cette stratégie du soupçon permanent car - j'y insiste - elle peut compromettre définitivement une saine implication du Parlement national dans le processus de construction européenne...

M. André Fanton. Votre euromanie frise l'antiparlementarisme !

M. Charles Josselin. ... une implication que j'ai voulue, quand j'ai présidé la délégation de l'Assemblée pour les Communautés, convaincu qu'une meilleure implication du Parlement national permettrait ensuite une meilleure application de la norme européenne.

Vous invoquez l'exemple danois, mes chers collègues. Dieu sait si je l'ai entendu : « Le *Folketing*, lui, a enfin le pouvoir ! » Je vous fais observer qu'au Danemark il y a

une liaison étroite entre les parlementaires nationaux et les parlementaires danois européens. C'est ensemble qu'ils arrêtent leurs positions et qu'ils en débattent. A quand remonte une rencontre entre les parlementaires français nationaux et les parlementaires européens qui nous représentent ?

M. Jacques Myard. Nous allons siéger nous-mêmes à Strasbourg ! Nous allons être consubstantiels !

M. Charles Josselin. On les méprise, on les ignore et, *a priori*, on considère qu'ils n'ont aucune représentativité. Faut-il citer encore M. Séguin : « Les parlements nationaux seuls représentants des peuples souverains » ?

M. Jacques Myard. Oui !

M. Charles Josselin. Sans doute, nous sommes représentants des peuples souverains, mais je considère que le Parlement européen détient aussi une part de souveraineté déléguée.

M. Bernard Carayon. Juridiquement, pas du tout !

M. Jacques Myard. Vous critiquez le Conseil constitutionnel ?

M. Charles Josselin. Il faudra bien que nous l'acceptons.

Cela pour dire, mes chers collègues, que je prône au sein de cette assemblée - mais il est vrai que je le dis aussi à l'intention du Gouvernement - une politique d'ouverture vraie, d'écoute.

J'ai une immense admiration pour notre hymne national, mais je ne considère pas que *la Marseillaise* soit la seule musique. Le prisme n'a pas que trois couleurs ! Et je déplore que beaucoup d'entre vous donnent l'impression de raisonner ainsi.

Ou l'on veut se retirer de la Communauté...

M. Jacques Myard. Pas du tout !

M. Charles Josselin. ... alors, qu'on le dise ! Ou bien on veut y rester, et qu'on soit prêt à assumer les conséquences de sa démocratisation.

M. Louis Pierna. Nous les assumons plus que largement !

M. Charles Josselin. Et si la France a fait le choix de l'approfondissement de l'Union européenne, il faut qu'on le sache. Le débat en cours va peut-être le permettre.

Je ne suis pas sûr qu'avant l'élection présidentielle, nous en sachions plus sur les intentions du Gouvernement en la matière. C'est dommage, car dès le 2 juin, l'expert désigné par la France va, avec ses collègues, débattre sérieusement de ces questions. Il aurait été intéressant que la représentation nationale soit informée du mandat que notre pays lui donnera. Je suis convaincu que, dès le mois de mars, ces choses-là seront arrêtées. Je regrette que l'occasion ne nous soit pas donnée de les connaître.

S'agissant du budget, l'article 18 est l'occasion pour les socialistes de réaffirmer leur engagement européen. La France consacra, en 1995, de 6 à 7 p. 100 de ses recettes fiscales à la construction européenne. Ces 88 milliards de francs représenteront 18 p. 100 des ressources communautaires. Compte tenu des retours de financement, d'autres l'ont dit avant moi, l'engagement européen de la France se traduit par une contribution nette d'un peu plus de 10 milliards de francs par an. Cet effort, je le considère comme modeste encore au regard de l'enjeu...

M. Louis Pierna. Ce n'est pas vrai !

M. Charles Josselin. ... et des bénéficiaires que la France, globalement, en retire déjà, et en retirera plus sûrement encore si nous sommes à la fois volontaires et cohérents.

La moitié des crédits est consacrée à la politique agricole commune. Depuis 1992, les aides directes au revenu se sont accrues et constitueront la moitié des dépenses liées à la PAC. La réforme engagée est difficile. Je la crois possible à la condition que l'application anticipée, et non nécessaire, des accords du GATT ne vienne pas perturber le fonctionnement de certains marchés, comme en témoigne la crise très grave que connaît actuellement l'aviculture française. Alors qu'elle représente plusieurs milliers d'emplois, singulièrement dans l'ouest de la France, elle est victime d'une baisse injustifiée des restitutions, qui fait s'effondrer les parts de marché françaises au bénéfice des exportations américaines et brésiliennes.

Et puisqu'il est question aussi de coopération avec l'Est, je veux espérer qu'on ne va pas vers une « triangulation » singulière, avec une Europe de l'Est aidée par l'Europe occidentale pour importer américain. Dans certains domaines, c'est ainsi que les choses se passent actuellement.

M. André Fanton. Là, vous n'êtes plus euromaniaque !

M. Charles Josselin. Les communautés font beaucoup, elles pourraient faire plus encore. Je n'insiste pas sur la part qu'elles prennent en matière de solidarité. Les fonds structurels sont en place. Ils sont lourds à manœuvrer. Comme le président Barrot, je ne peux que souhaiter la simplification de certaines procédures, voire une meilleure application d'un principe, difficile mais essentiel, celui de la subsidiarité.

Je regrette que l'initiative européenne de croissance dont il a été question à Edimbourg n'ait pas eu la traduction financière qu'elle méritait. J'aurais aimé que le gouvernement français fût plus allant dans ce domaine.

Le budget pour 1995 est un budget d'attente - il ne fait d'ailleurs que reconduire, en écus constants, les sommes figurant au budget de l'année précédente - parce qu'il n'a toujours pas été statué sur l'évolution des ressources propres et que l'élargissement à quatre nouveaux partenaires n'a pas été pris en compte alors qu'on peut penser que, dès la première année, les arrivants seront des contributeurs nets.

L'année 1995 est donc une année charnière pour la Communauté. Le groupe socialiste, fidèle à ses engagements, votera en faveur de cet article 18, en souhaitant que la France exprime clairement le plus rapidement possible ce qu'elle envisage pour l'Europe de demain. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Germain Gengenwin et M. Adrien Zeller. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Dominique Paillé.

M. Dominique Paillé. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, tout comme le consentement à l'impôt constitue plus qu'un simple engagement financier, l'accord donné par la représentation nationale à la contribution financière au budget des Communautés dépasse le seul aspect fiscal pour revêtir une dimension politique d'importance. Le vote que nous allons exprimer donnera la mesure de notre soutien à la construction européenne et à ses institutions.

Permettez-moi tout d'abord, monsieur le ministre, de constater que le Gouvernement a respecté son engagement d'inscrire dans le projet de loi de finances un article destiné à évaluer le montant de la contribution française au budget communautaire et à mentionner le versement à ce budget. Cette faculté nouvelle offerte au Parlement de se prononcer sur la politique de l'Union vient utilement s'ajouter à celle existant déjà en vertu de l'article 88-4 de la Constitution.

Le Premier ministre s'est engagé à refuser l'inscription d'un texte, relevant de la procédure 88-4, à l'ordre du jour du Conseil dès lors que le Parlement n'a pu en délibérer. Notre assemblée peut donc intervenir, en vertu de ce même article, avant la première lecture du Conseil des ministres fin juillet, se ménageant ainsi des chances d'influer sur la procédure budgétaire. C'est ce que nous avons fait le 13 juillet dernier.

La discussion de la loi de finances nous permet, elle, de débattre des modifications apportées par le Conseil à l'avant-projet de la Commission. Sur ce point, le groupe UDF tient à faire part de sa satisfaction pour la rigueur avec laquelle le Conseil a procédé à l'examen de cet avant-projet.

Je vous rappelle, toutefois, que l'inscription du prélèvement dans un article du projet de loi de finances est l'une des mesures édictées par la proposition de loi organique, modifiant l'ordonnance du 2 janvier 1959, présentée par M. Edmond Alphandéry et M. Jean Le Garrec. Cette proposition est toujours en instance entre les deux assemblées après son adoption en première lecture par le Sénat, le 19 octobre 1992. Nous souhaiterions donc que le Gouvernement mène à son terme, et rapidement, cette révision. C'est pourquoi nous regrettons qu'il n'ait pas inscrit à l'ordre du jour prioritaire de l'Assemblée la discussion de ce texte en deuxième lecture.

Certes, on ne peut que le louer de tenir, pour la troisième année consécutive, un engagement pris devant l'Assemblée nationale, et d'anticiper ainsi sur une partie des dispositions de la proposition de loi organique. Mais le Parlement est toujours privé d'un rapport sur le montant du prélèvement sur recettes. Or le niveau atteint par celui-ci justifierait amplement une information plus complète, car celle qui est à notre disposition se limite à une demi-page - page 85 du fascicule sur les voies et moyens.

Le ministre du budget, le 15 juin dernier, a fait savoir qu'il ne mettait aucune opposition à l'examen de ce texte. Nous souhaitons qu'il ne tarde pas trop.

Sur la contribution elle-même, nous tenons à exprimer notre satisfaction. Notre consentement de principe par fidélité à notre idéal européen se double, cette année, d'un consentement plus circonstancié.

Quantitativement, en effet, ce prélèvement, évalué à 88 milliards de francs, diminue de 3,8 p. 100 par rapport au prélèvement effectué au titre de 1994, qui s'élevait à 90,8 milliards. Nous ne pouvons que nous en réjouir, d'autant plus que cette réduction n'est pas la conséquence d'une diminution des versements de la Communauté à la France.

Cependant, sur le problème très précis des restitutions aux exportations avicoles, dont vient de se faire l'écho Charles Josselin, et qui me tient à cœur puisque je suis également élu du grand Ouest, force est de constater une réduction importante qui met en péril l'essor des industries agro-alimentaires concernées. Il s'agit, en fait, d'une anticipation de l'application des accords du GATT, lesquels ne sont toujours pas, à ma connaissance, ratifiés. Nous ne pouvons sur ce point donner notre accord et souhaitons que cette position soit rapidement revue pour l'exercice budgétaire dont nous débattons.

Malgré tout, dans le domaine agricole, les versements communautaires restent proches de notre taux de contribution. On constate même depuis 1993 une augmentation des sommes perçues. La France demeure au premier rang des versements du FEAGA-garantie, tant pour les restitutions que pour les interventions.

Quant aux politiques structurelles, si la concentration accrue des interventions communautaires en faveur des régions en retard de développement entraîne une baisse de notre « taux de retour » au cours de la période 1993-1999, le maintien de notre part relative sur les objectifs à caractère agricole et la progression de celle concernant les régions de reconversion industrielle, ainsi que notre part des dépenses de lutte contre le chômage, permet de limiter cette diminution.

J'insisterai enfin sur les retours communautaires. Nous souhaiterions, en effet, que l'information du Parlement à leur sujet soit améliorée. Certes, le contenu du document « jaune » annexé au projet de loi de finances et présentant les relations financières entre la France et la Communauté s'est remarquablement enrichi. Je tiens d'ailleurs à vous remercier de sa publication à une date qui, pour la première fois, a été antérieure au débat budgétaire. L'effort de transparence n'en doit pas moins être poursuivi afin qu'à l'image de ce qui se pratique dans de nombreux États membres notre Parlement puisse mettre en parallèle, avec précision, les dépenses communautaires et les dépenses nationales dans un secteur donné.

Certes, 15 p. 100 des actions du budget européen ne constituent pas des retours communautaires dans les États membres. Cela n'empêche pas pour autant la ventilation détaillée des 85 p. 100 restants, comme le montrent les exemples étrangers. Nous souhaiterions donc que le Gouvernement s'engage au plus vite en ce sens.

Compte tenu de ces considérations, et malgré le souci que nous causent les restitutions à l'exportation avicole, sur lesquelles je ne fais pas cependant d'abcès de fixation mais qu'il me semblait utile de souligner solennellement, le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre votera, bien évidemment, l'article 18. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Myard.

M. Jacques Myard. En accord avec ma collègue Nicole Catala, je présenterai quelques brèves observations sur l'article 18.

Avec le rapporteur spécial de la commission des finances, je regrette que le prélèvement sur les recettes de l'État destiné à alimenter le budget communautaire ne fasse pas l'objet d'un véritable rapport justifiant son montant et présentant l'ensemble du budget de l'Union. Notre Parlement est toujours privé, malheureusement, de cet élément d'appréciation. Il serait pourtant très intéressant de disposer de l'ensemble des dépenses de l'Union, notamment au regard du principe de subsidiarité.

Avec lui encore, je souligne que ce budget doit être considéré comme provisoire, puisqu'il devra être modifié durant l'année 1995 pour tenir compte de l'entrée de nouveaux États dans l'Union.

Il est inhabituel pour notre assemblée d'être invitée à se prononcer sur des données budgétaires aléatoires. Mais ce qui justifie surtout mon intervention, c'est la contradiction qui existe aujourd'hui entre l'initiative de la Commission tendant à condamner les déficits publics excessifs, et la gestion des finances communautaires.

La Commission vient, en effet, de proposer au Conseil, qui l'a adoptée sur le fond, même s'il ne l'a pas encore fait de manière formelle, une proposition de recommandation par laquelle le Conseil décide qu'il existe en France un déficit public excessif et invite notre pays à réduire la dépense publique et à maîtriser les dépenses sociales, objectif sur le principe duquel on ne peut qu'être d'accord.

Notre assemblée débattrait de cette proposition lundi prochain. Mais je voudrais dès aujourd'hui dire combien est difficilement acceptable une telle initiative, même si elle constitue la simple application du traité de Maastricht, dans la mesure où elle entraîne dans nos dépenses publiques un prélèvement communautaire substantiel de 88 milliards de francs qu'on nous demande de voter.

En d'autres termes, la Communauté nous montre du doigt parce que nous dépensons trop, alors que la gestion de son propre budget appelle les plus vives réserves.

M. Louis Pierna. C'est ça, Maastricht !

M. Jacques Myard. D'abord, il est acquis que la mise en œuvre de ce budget fait l'objet d'une fraude qui est évaluée entre 10 et 15 p. 100 de son montant. Il s'agit donc d'une somme de l'ordre de 40 milliards de francs, qui, si elle ne se « volatilise » pas, allégerait d'autant la contribution de chaque Etat. Pour la France, l'élimination de la fraude entraînerait ainsi une réduction d'environ 8,5 milliards de sa contribution. Ce n'est pas négligeable !

M. Louis Pierna. Vorez donc notre amendement !

M. Jacques Myard. Ensuite, on ne peut pas ne pas revenir sur les initiatives, déplorables, du Parlement européen à propos de son siège.

Depuis 1987, Bruxelles cherche à placer la France devant le fait accompli : le Parlement européen a participé à la construction d'un ensemble immobilier sur l'espace Léopold, dont le coût est passé de 3,5 milliards à 7 milliards en 1990, et qu'il loue depuis lors, au fur et à mesure de son achèvement, pour un montant qui a été de 100 millions de francs en 1994, mais qui atteindra 600 millions de francs en 1996. Or cet hémicycle ne correspondait à aucune nécessité, puisque le principe, confirmé l'an dernier par le Conseil européen, reste que le siège du Parlement demeure à Strasbourg.

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. Jacques Myard. Dans ces conditions, comment ne pas s'associer aux critiques qu'un collègue britannique, John Tomlinson, avait formulées il y a quelques mois dans un rapport dont les autorités communautaires se sont efforcées de minimiser l'impact ?

Il serait vraiment temps, monsieur le ministre, que les institutions de l'Union, et avant tout les députés européens, puisqu'ils votent les dépenses, soient infiniment plus rigoureux et plus vigilants qu'ils ne l'ont été jusqu'ici dans la gestion des fonds communautaires. Et nous sommes prêts à les y aider. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Adrien Zeller.

M. Adrien Zeller. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour compenser un peu le temps perdu, je me contenterai de quelques observations que j'émettrai depuis ces travées.

Je me félicite de l'évolution de la situation budgétaire de la communauté et de l'amélioration des procédures. M. Alain Lamassoure y est pour beaucoup et je tiens à l'en remercier au nom, j'en suis sûr, d'une grande majorité de mes collègues ici présents. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

S'agissant du contrôle, très légitime, que nous devons exercer sur les dépenses de la Communauté, je ferai une suggestion au président de la Commission des finances. Compte tenu de l'accroissement prévisible des dépenses, en France, des fonds structurels, compte tenu aussi de ce

que représente d'ores et déjà la politique agricole commune pour l'avenir de notre agriculture, ne pourrait-on imaginer que les rapporteurs spéciaux qui examinent les politiques publiques dans les différents domaines soient chargés, en plus de l'examen des budgets nationaux, d'évaluer l'impact des politiques menées depuis Bruxelles ? Dans deux ans, nous découvrirons sans doute que les sommes dépensées au titre des fonds structurels dépasseront les budgets nationaux, par exemple celui de l'aménagement du territoire.

Il serait éclairant pour nous tous que chaque rapporteur spécial examine à la fois l'impact des politiques nationale et européenne dans un même domaine. Cela vaut aussi pour les crédits de la recherche ou de la coopération.

Ainsi, les crédits européens en matière de coopération doit valoir une part substantielle du budget national en la matière. De cette manière, nous pourrions voir si la coordination se fait bien et si l'argent européen est bien utilisé.

J'invite par ailleurs le Gouvernement à faire preuve dans les prochains mois de vigilance sur la mise en place effective des financements européens pour les grands projets d'infrastructures. J'éprouve quelque inquiétude quant aux délais de déblocage des fonds. Ainsi pour le TGV-Est, l'enquête d'utilité publique est ouverte mais les décisions européennes se font toujours attendre. Je souhaite que vous puissiez nous rassurer, monsieur le ministre.

Je remercie mes collègues qui ont abordé le problème du siège du Parlement européen. Là aussi, la vigilance s'impose, tant pour les crédits de fonctionnement que pour les crédits de location à venir des bâtiments qui sont en cours de construction à Strasbourg. Nous pouvons, en effet, craindre que tel ou tel comité budgétaire du Parlement européen ne puisse pas demain, comme par hasard, trouver les fonds destinés à payer les loyers nécessaires pour amortir le coût de ces bâtiments.

Ma dernière observation portera sur le retour des crédits européens vers la France. On ne saurait réduire l'intérêt de l'Europe au solde entre les dépenses que notre pays lui consacre et les recettes qu'il en reçoit. Personne ici, d'ailleurs, n'est tombé dans ce piège. Rappelons simplement que le solde du commerce extérieur français en matière agricole est de l'ordre de 50 à 60 milliards de francs par an, selon les années. Le seul excédent agricole vis-à-vis de la Communauté représente 40 milliards de francs. Cela vaut bien que l'Assemblée nationale consente un effort budgétaire ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le président, je demande une suspension de séance de quelques minutes.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures, est reprise à dix-neuf heures cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Compte tenu de l'heure, je répondrai brièvement, mais de manière aussi complète que possible, aux différents orateurs.

Je remercie tous ceux qui, soit au nom de leur groupe, soit au nom de la commission des finances, soit au nom de la délégation de l'Assemblée pour l'Union européenne, ont exprimé leur soutien à la politique européenne du Gouvernement et indiqué qu'ils voteraient l'article 18 du projet de loi de finances.

Je note avec satisfaction les observations faites tant par le président de la commission des finances que par celui de la délégation et par le rapporteur général quant à la bonne application de la procédure mise en place grâce à l'article 88-4 de la Constitution. Désormais, l'examen d'un article spécifique du projet de loi de finances relatif à la participation de la France au budget communautaire - procédure qui est utilisée pour la troisième fois - et l'application de l'article 88-4 de la Constitution permettent à l'Assemblée nationale et au Sénat d'être pleinement associés, et en temps utile, à l'élaboration du budget communautaire.

Je crois, en outre, comme cela a été souligné par plusieurs orateurs, que la publication du rapport relatif « aux relations financières avec l'Union européenne », petit livret jaune qui comporte de nombreuses informations sur le budget européen, contribue à éclairer utilement la représentation nationale.

Le président Barrot a regretté la lourdeur de la gestion des fonds structurels. Il a raison. Certes, la réforme de 1993 a permis d'accomplir des progrès incontestables en matière de programmation puisque, par rapport à la période précédente, nous avons pratiquement gagné un an pour le démarrage de la programmation 1994-1999. En revanche, dans la gestion des programmes sur le terrain, nous constatons tous dans nos régions une trop grande lourdeur. Il faut donc que le principe de subsidiarité qui, depuis le traité de Maastricht, règle la répartition des compétences entre le niveau européen et le niveau national, s'applique aussi en matière de gestion des programmes et des fonds communautaires.

A ceux qui, comme le président Barrot et le rapporteur général, ont évoqué la proposition de loi organique dite « proposition Alphandéry », je confirme que le problème qui se pose n'est pas un problème de principe, mais un problème de calendrier. Le Gouvernement s'emploiera à le résoudre avec vous.

M. François d'Aubert, rapporteur spécial, a jugé insuffisante, malgré les progrès que je viens de rappeler, l'information de l'Assemblée nationale sur le budget européen. Je lui indique qu'il existe un bilan de la répartition des fonds structurels par fonds et par pays sur la période 1989-1993, que je peux fournir à l'Assemblée si cela n'a pas encore été fait. En outre, un rapport annuel de la Commission sur la situation des régions européennes fait le point en matière de convergence réelle dans la Communauté; ce document pourra, lui aussi, être communiqué à l'Assemblée.

Je voudrais le rassurer sur le compromis à passer avec l'Italie sur la question des quotas laitiers, en liaison avec la décision concernant les ressources propres. Nous avons bien l'intention d'être rigoureux, et d'ailleurs nous ne sommes pas encore arrivés à ce compromis.

Cela dit, les dernières propositions qui ont été examinées par les conseils des ministres - conseil agricole, conseil des ministres des finances, conseil des affaires générales - présentent deux caractéristiques qui, je pense, seront de nature à satisfaire M. d'Aubert: d'une part, il s'agit non de réduire, mais d'aggraver les pénalités proposées initialement par la Commission pour non-respect des quotas laitiers en Italie ou dans d'autres pays; d'autre part, les pénalités sur lesquelles nous discutons devraient

se chiffrer en dizaines de milliards de francs. Ce sont donc des pénalités considérables qui, en toute hypothèse, resteront à la charge des pays concernés.

Enfin, je crois comme M. François d'Aubert qu'en matière de lutte contre la fraude, il faut faire plus et mieux à l'échelle de l'Union. Toutefois, chacun doit aussi balayer devant sa propre porte, et il convient donc d'améliorer au niveau national la gestion des fonds communautaires, ainsi que le contrôle de cette gestion.

Je ne reprendrai pas les divers points soulevés par M. Lefort, les positions du groupe communiste sur la construction européenne et sur le traité de Maastricht sont connues. Je me bornerai à en évoquer deux.

Premièrement, j'invite M. Lefort à faire attention, car la polémique ne fait pas toujours bon ménage avec les chiffres. Certes, les Britanniques paient au budget communautaire une somme calculée selon des règles différentes des règles de droit commun, mais je lui ferai observer que cela résulte d'une décision qui a été prise par les Douze et acceptée par un gouvernement auquel le parti communiste participait. Je n'ai pas le souvenir que ce groupe ait protesté à l'époque.

De surcroît, cette compensation, même si nous ne souhaitons pas la voir subsister indéfiniment, a une justification: l'application des règles complexes de la Communauté pour les ressources propres aboutit à faire payer à la Grande-Bretagne relativement plus qu'un pays comme la France, dont le produit intérieur brut est pourtant supérieur. En pratique, la contribution nette britannique au budget européen est le double de celle de la France. Donc, il n'était pas scandaleux d'appliquer un régime particulier à la Grande-Bretagne. En revanche, je le répète, pour l'avenir, il faudra revoir le problème.

En second lieu, M. Lefort a posé un vrai problème, celui du renforcement des moyens de contrôle à l'échelle de l'Union. Pour lui, la nomination de cinquante contrôleurs de plus auprès de la Commission est un geste un peu dérisoire, étant donné l'ampleur du budget. Non ce n'est pas dérisoire, car ces contrôleurs s'ajoutent à d'autres. De plus, ce ne sont pas les seuls à exercer un contrôle: il y a également la Cour des comptes européenne et la commission de contrôle budgétaire du Parlement, que j'ai eu l'honneur de présider et qui dispose de moyens propres.

Mais il y a surtout un problème de principe. Nous souhaitons, en vertu du principe de subsidiarité, que la gestion des crédits communautaires soit le plus décentralisée possible, comme l'organe exécutif principal de l'Union européenne, c'est-à-dire la Commission, n'a pas de services extérieurs, ce sont donc les administrations nationales qui, pour l'essentiel, gèrent les crédits communautaires. C'est pourquoi, de la même manière, nous avons posé le principe que les organes de contrôles nationaux doivent contrôler en première instance la gestion des crédits communautaires.

La question qui se pose alors est de savoir si, constatant qu'il subsiste un niveau encore trop élevé de fraudes, nous devons renforcer les moyens de contrôle à l'échelle communautaire ou améliorer le dispositif au niveau décentralisé, celui où les crédits sont véritablement gérés. C'est un problème d'organisation, de bonne gestion. J'avoue que je n'ai pas encore la réponse précise à cette question. En tout cas, nous avons le devoir de la poser de manière à parvenir à la solution la meilleure.

Je partage les observations de M. Carayon et de M. Myard sur la nécessité de poursuivre l'application de la décision du Conseil d'Edimbourg relative au siège du Parlement européen.

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Ils auront observé que la fermeté manifestée voilà quelques mois par l'Assemblée nationale, à l'initiative du président de la commission des affaires étrangères, et relayée par le Gouvernement, a permis la signature en temps utile du contrat de bail entre le Parlement européen - à l'époque, le président en était M. Klepsch - et la ville de Strasbourg pour le nouvel hémicycle de Strasbourg.

M. Adrien Zeller. Très juste !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Dès l'élection du nouveau Parlement européen, j'ai pris contact avec le successeur du président Klepsch, M. Haensch, pour lui faire savoir que le gouvernement français attachait une très grande importance à ce que la décision d'Edimbourg continue d'être appliquée dans sa lettre et dans son esprit. Il m'a donné toutes les garanties verbales souhaitables en la matière. Nous le recevrons à Paris dans quelques semaines pour une visite officielle et ce problème sera à nouveau évoqué.

Cela dit, nous avons noté avec beaucoup de satisfaction que le programme de travail du Parlement européen pour l'année prochaine prévoit que les douze sessions ordinaires se tiendront à Strasbourg, conformément à la décision d'Edimbourg.

J'ai apprécié, à bien des égards, le plaidoyer très sincère et très convaincant du président Josselin. Il a comparé les rôles des parlements nationaux dans le système danois et le système français. A ce propos, je présenterai deux remarques.

D'abord, j'ai pris l'initiative, à la demande du Premier ministre, de réunir chaque mois une délégation de huit groupes parlementaires français du Parlement européen ainsi que les présidents des deux délégations parlementaires pour l'Union européenne afin qu'un dialogue puisse s'établir entre des personnes qui représentent notre pays dans les diverses institutions européennes et les représentants du parlement national sur les sujets qui vont être traités ici même en application de l'article 88-4 de la Constitution, puis par le Conseil des ministres à Bruxelles, et enfin au Parlement de Strasbourg.

Nous avons déjà tenu deux réunions, et la troisième aura lieu demain.

Lors de ces rencontres, il s'agit de s'informer mutuellement des positions respectives et de faire connaître la manière dont les uns et les autres ressentent l'intérêt national sur les sujets traités.

Je sais que certains groupes politiques ont pris l'initiative, dans le cadre de leur propre activité, de provoquer aussi ce genre de contacts entre députés européens et parlementaires nationaux. Je pense que nous avons intérêt à ce que de telles rencontres se multiplient.

Quant au Danemark - et je suis allé moi aussi à Copenhague voir comment le système fonctionnait - après avoir appliqué pendant quelques années une procédure qui ressemble à la nôtre et dont le caractère était assez juridique, il a adopté une procédure beaucoup plus informelle. Avant chaque négociation à Bruxelles, le ministre compétent vient présenter devant l'équivalent de nos délégations parlementaires pour l'Union européenne la position du Gouvernement et recueillir l'avis des spécialistes du *Folketing*.

Cette formule très souple permet de concilier l'exigence du contrôle parlementaire et celle de la rapidité de réaction. L'expérience montre en effet que certains sujets, certains actes, notamment en matière de politique étrangère, réclament une très grande urgence. Nous en avons eu des

exemples cet été avec les décisions en faveur de l'Afrique du Sud ou encore avec le durcissement des sanctions à l'égard de la Bosnie ou leur allègement vis-à-vis de la Serbie. J'en ai parlé au président de la délégation : nous devrions réfléchir à la possibilité pour l'Assemblée nationale de mettre en place, dans le cadre du dispositif prévu par l'article 88-4 de la Constitution, une telle procédure de concertation qui permet de faire face à des situations d'urgence.

Le Gouvernement partage tout à fait l'analyse de M. Dominique Pailé sur la politique de restitution que pratique actuellement la Commission européenne. Elle n'a pas à appliquer par anticipation les accords du cycle d'Uruguay. Le ministre de l'agriculture l'a rappelé il y a quelques mois dans le memorandum qu'il lui a adressé.

J'indiquerai enfin à M. Zeller que nous serons très attentifs à la bonne exécution des décisions prises lors du Conseil européen de Corfou pour ce qui concerne les onze grands chantiers - dont le TGV-Est, grande priorité française. Nous veillerons à ce que les crédits nécessaires soient mis en place à l'échelle de l'Union, mais aussi, plus généralement, à la gestion administrative afin que ce grand chantier très important pour l'Alsace, mais aussi pour la France et pour l'Europe, soit lancé dans les meilleurs délais et les meilleures conditions.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les quelques indications que je souhaitais vous apporter en réponse à vos observations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. MM. Lefort, Pierna, Brard, Tardito et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 212, ainsi rédigé :

« A la fin de l'article 18, substituer à la somme : "88 milliards", la somme : "79,2 milliards". »

La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Cet amendement est parfaitement clair. Il vise à diminuer de 10 p. 100 la contribution française au budget européen, la fraude étant estimée entre 10 et 15 p. 100.

Nous faisons cette proposition d'abord pour une raison d'efficacité. M. le ministre a reconnu que le problème était très sérieux et on a rappelé la décision de la Commission de prévoir cinquante contrôleurs supplémentaires dans l'Union européenne. Mais cela fait des années que cette situation dure et, tous les ans, on nous répète que 10 à 15 p. 100 au minimum du budget européen se perdent du fait de la fraude. En France, au demeurant, les noms des fraudeurs ne sont pas toujours divulgués.

Le problème est de savoir comment on peut mettre un terme à cette situation dès lors que toutes les autres méthodes proposées ou annoncées n'ont pas porté leurs fruits.

Pour des raisons d'efficacité, nous proposons de diminuer de 10 p. 100 la contribution de la France au budget européen afin de donner à la fraude sur le budget communautaire sa véritable dimension. Imaginez une fraude de 10 p. 100 ou de 15 p. 100 sur le budget national : 140 milliards ou 240 milliards de francs partiraient en fumée ! Ce serait un véritable scandale !

Indépendamment de l'opinion que nous pouvons avoir, les uns et les autres, sur le traité de Maastricht, ce serait rendre un mauvais service à l'Europe que de laisser s'y développer une situation où la fraude n'est jamais atteinte à la racine.

Le deuxième objectif de cet amendement, lié au précédent, consiste à affirmer que notre assemblée a le droit souverain, non pas seulement d'évaluer, mais aussi de fixer le montant de la contribution de notre pays au budget européen. Ce point fera prochainement l'objet d'une loi organique. Nous pouvons cependant anticiper aujourd'hui sur ce débat et adresser un coup de semonce à la Commission de Bruxelles en ce qui concerne tant la fraude que le respect de la souveraineté nationale.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur cet amendement ?

M. Philippe Auberger, rapporteur général. La commission a émis un avis défavorable, tout en reconnaissant l'existence d'un problème, déjà examiné l'année dernière à l'initiative de nos collègues MM. Carayon et d'Aubert. Il convient néanmoins de ne pas exagérer cette fraude.

M. Jean-Claude Lefort. Elle a été évaluée officiellement de 10 à 15 p. 100 !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Qu'en savez-vous ? C'est officieusement officiel !

En tout état de cause, un amendement de ce type est totalement inopérant. En premier lieu, on ne combattra pas la fraude en réduisant la contribution de la France à l'Union européenne.

M. Jean-Claude Lefort. Mais si !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. En second lieu, nous sommes de toute façon tenus par les traités de verser notre contribution.

M. Jean-Claude Lefort. Et voilà !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Mon cher collègue, l'adage *pacta sunt servanda* est un principe fondamental du droit international et le président Barrot partage mon point de vue. Nous sommes par conséquent obligés d'inscrire non pas la contribution qui nous agréait, mais celle à laquelle nous sommes tenus par les traités.

M. Jean-Claude Lefort. Nous sommes obligés !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Même avis que la commission. J'ajouterai aux excellentes remarques du rapporteur général deux observations complémentaires.

Nous sommes bien entendu tenus par les traités.

M. Jean-Claude Lefort. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lefort, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jean-Claude Lefort. N'allons-nous pas bientôt discuter d'une loi organique visant à « fixer » le montant de la participation de la France au budget communautaire ? Dans ce cas, aucun traité ne sera supérieur à notre décision, qui offrira au Parlement l'occasion de préciser sa position. D'un côté, on nous dit que nous allons « fixer » le montant de notre contribution mais, de l'autre, on ajoute que nous sommes « obligés ». Il faut trancher !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, la France n'a pas le pouvoir de prendre, par une loi interne, une décision qui serait supérieure à un traité.

M. Jean-Claude Lefort. Alors, nous allons discuter pour rien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. La Constitution est supérieure aux traités mais en aucun cas

la loi interne. C'est un principe de droit de caractère général qui figure d'ailleurs dans la Constitution elle-même.

M. Adrien Zeller. C'est un principe absolu !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. En fait, le montant du budget européen est décidé par les autorités européennes qui, en vertu des traités, en ont le pouvoir, c'est-à-dire le Conseil des ministres et le Parlement européen. Ensuite, les parlements nationaux sont tenus d'appliquer cette décision.

En second lieu, l'article 40 n'existe pas en droit communautaire mais si vous envisagez, monsieur Lefort, de réduire de 10 p. 100 la contribution française, comme le budget européen doit être équilibré, il faudra réduire les dépenses de 10 p. 100. Quelles dépenses allez-vous proposer de réduire ? Celles dont bénéficient nos agriculteurs en vertu de la réforme de la politique agricole commune, les aides sociales aux agriculteurs, aux régions défavorisées ?

M. Louis Pierna. Ce que nous voulons, c'est récupérer le montant de la fraude !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Croyez-vous que vos collègues du Limousin apprécieraient de ne plus être classés en zone 5 B parce qu'on aura réduit le budget communautaire ? Proposez-vous de réduire les programmes de recherche de la Communauté ou de supprimer les crédits que nous attendons pour le TGV-Est ?

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement, comme la commission des finances, s'oppose à cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Vous affirmez, monsieur le ministre, qu'il faudra réduire les dépenses si nous réduisons notre contribution au budget européen. Mais ces 10 p. 100 du budget européen s'évaporent, ne vont pas là où ils devraient aller ! Ils ne profitent pas à nos agriculteurs, mais aux fraudeurs, aux spéculateurs. Votre objection tombe donc d'elle-même.

J'ai écouté avec intérêt votre réponse. Nous allons voter une loi organique qui permettra au Parlement de fixer le montant de notre contribution au budget communautaire, mais vous précisez, avant même que nous l'ayons votée, que, de toute façon, cela ne sert à rien puisque nous sommes obligés de payer du fait de l'existence des traités internationaux. Nous sommes obligés d'accepter le budget européen tel quel ! Vous rendez-vous compte de la situation ?

M. le ministre délégué aux affaires européennes. C'est la règle depuis 1957 !

M. Jean-Claude Lefort. La supercherie est vraiment trop grosse !

Votre question est donc une fausse question puisque ces 10 p. 100 s'évaporent. Il s'agit d'un problème politique qu'on doit régler de manière politique. Il faut envoyer un coup de semonce et dire : « Ça suffit, la fraude, au niveau européen et ailleurs ! »

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 212.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 18.

(L'article 18 est adopté.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1995 (n° 1530) ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 1560).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL de la 2^e séance du jeudi 13 octobre 1994

SCRUTIN (N° 193)

sur une demande de suspension de séance du groupe socialiste

Nombre de votants	26
Nombre de suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14
Pour l'adoption	7
Contre	19

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (260) :

Contre : 10 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-votants : MM. Eric Raoult (président de la séance) et Philippe Séguin (président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (215) :

Contre : 9 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe socialiste (55) :

Pour : 4 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe communiste (23) :

Pour : 3 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe République et Liberté (23).

Non inscrit (1).